

COPRÉ



RAPPORT ANNUEL 2025

www.COPRÉ.ch



TABLE DES MATIÈRES



PARTIE 1

L'ESSENTIEL

NOS VALEURS	P. 7
RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION	P. 10
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	P. 16
RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT	P. 25
RAPPORT SUR LE CLIMAT ET LA DURABILITÉ	P. 28
CHIFFRES-CLÉS	P. 42



PARTIE 2

COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION	P. 46
ANNEXES	P. 52
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	P. 92

PARTIE 1

L'ESSENTIEL

ENSEMBLE, PRÉPARONS VOTRE AVENIR

Outre nos quatre valeurs fondamentales (voir ci-contre) qui caractérisent notre Fondation, nous appliquons aussi les lignes conductrices suivantes :

FLEXIBILITÉ

Nous reproduisons vos plans de prévoyance à l'identique, vos besoins deviennent nos solutions.
Nous vous offrons du sur-mesure.

SÉCURITÉ

Nous travaillons avec une double ambition : augmenter les prestations de la Fondation tout en pondérant ses risques.
Nous œuvrons également pour garantir la sécurité de vos données.

PROXIMITÉ

Nous restons une Fondation à taille humaine.
Nous vous accompagnons et sommes à l'écoute de vos besoins. Nous maintenons notre approche : chacun auprès de notre Fondation bénéficie d'un gestionnaire attitré.
Cette philosophie de proximité et cette personnalisation des contacts font partie de notre ADN.



INDÉPENDANCE

Nous ne sommes sous l'influence d'aucune institution externe et vouons l'ensemble de nos forces et de nos efforts à nos entreprises affiliées, assurés et rentiers.



FIABILITÉ

Nous nous engageons à être cohérents, précis et exhaustifs dans nos décisions, nos actions et services, assurant ainsi à nos entreprises affiliées, assurés et rentiers notre capacité et volonté de répondre à leurs besoins et demandes de manière fiable.



TRANSPARENCE

Nous avons à cœur d'informer nos entreprises affiliées, assurés et rentiers de manière claire, sans équivoque et avec proactivité.



MUNIFICENCE

Nous démontrons notre engagement envers nos entreprises affiliées, assurés et rentiers en faisant preuve de générosité dans nos actions et nos décisions.

UNE FONDATION SOLIDE, TOURNÉE VERS L'AVENIR

CHEZ COPRÉ, NOUS METTONS UN POINT D'HONNEUR À SUIVRE ET ANALYSER L'ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE AFIN DE GARANTIR UNE TRANSPARENCE OPTIMALE ET UNE GESTION DURABLE DES ACTIFS.



STABILITÉ FINANCIÈRE MAINTENUE

Le Conseil de fondation a modifié les tables actuarielles en appliquant désormais les tables LPP 2025 (périodiques). Le taux d'intérêt technique à 2.25% pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers et des provisions techniques pour l'année 2025 est, quant à lui, maintenu.



CROISSANCE FINANCIÈRE EXCELLENTE

COPRÉ a dépassé CHF 7 milliards de fortune en 2025, avec un total de bilan s'élevant à CHF 7.575 milliards (+16.4%) et des cotisations annuelles atteignant CHF 490 millions, ce qui nous permet de poursuivre le renforcement de notre position sur le marché de la prévoyance professionnelle helvétique.



NOTRE ADN

Nous tenons à préserver une approche personnalisée en veillant à ce que chaque entreprise affiliée de la Fondation bénéficie d'un gestionnaire attitré. Cette philosophie de proximité et de suivi individualisé fait partie intégrante de notre ADN. Plus qu'un principe, c'est un engagement: nous sommes proches de vous.

RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION

Après une cuvée 2024 qui a vu notre Fondation fêter son demi-siècle d'existence, COPRÉ a continué durant l'année écoulée de concentrer ses efforts sur une croissance durable et de qualité générant une valeur ajoutée à notre effectif d'entreprises affiliées et permettant ainsi à la Fondation de poursuivre le renforcement de sa position sur le marché de la prévoyance professionnelle helvétique, tout en conservant une indépendance sans faille.

La performance financière de notre Fondation a été très bonne durant l'exercice 2025 (6.65%), soit le 4^e meilleur résultat sur la dernière décennie. COPRÉ dispose au 31 décembre 2025 d'un degré de couverture en hausse de 109.09%, calculé avec un taux d'intérêt technique de 2.25%. Enfin, en 2025, la Fondation a octroyé un intérêt créditeur sur les avoirs de vieillesse des assurés de 5.00%. La moyenne de celui-ci sur dix années se porte désormais à 3.00%.

Vous trouverez ci-après notre rapport annuel qui confirme, par des chiffres éloquentes et réjouissants, que notre Fondation continue d'évoluer de manière très positive. A ce propos, de nombreux chiffres-clés sont mentionnés de manière détaillée dans le rapport de la Direction générale.

Les priorités du Conseil de fondation sont encore et toujours d'affirmer la stabilité économique de la Fondation, de conserver une sécurité financière et de faire vivre au quotidien nos valeurs.

Sans actionnaires, donc entièrement autonome dans ses décisions, COPRÉ œuvre à servir les intérêts et à garantir la rémunération des assurés, en totale indépendance, transparence et flexibilité, et avec la volonté d'apporter munificence à ses entreprises affiliées, ses assurés et ses rentiers.

COPRÉ appartient à ses affiliés. Notre Conseil de fondation est d'ailleurs composé d'une équipe de six membres dont la préoccupation majeure se résume en un mot: Vous.

Et, à ce titre, le Conseil de fondation renouvelle son désir de maintenir d'excellentes prestations pour nos assurés.

Celui-ci veille aussi constamment au respect des valeurs de la Fondation:

- **L'indépendance**

Nous ne sommes sous l'influence d'aucune institution externe et vouons l'ensemble de nos forces et de nos efforts à nos entreprises affiliées, assurés et rentiers.

- **La transparence**

Nous avons à cœur d'informer nos entreprises affiliées, assurés et rentiers de manière claire, sans équivoque et avec proactivité.

- **La fiabilité**

Nous nous engageons à être cohérents, précis et exhaustifs dans nos décisions, nos actions et services, assurant ainsi à nos entreprises affiliées, assurés et rentiers notre capacité et volonté à répondre à leurs besoins et demandes de manière fiable.

- **La munificence**

Nous démontrons notre engagement envers nos entreprises affiliées, assurés et rentiers en faisant preuve de générosité dans nos actions et nos décisions.

En outre, nous attachons toujours une grande importance à nos trois lignes de conduite, soit la flexibilité, la sécurité et la proximité. A ce propos, chaque entreprise affiliée et chaque assuré dispose d'un gestionnaire attitré et ainsi d'un service personnalisé à son écoute.

Au sein de notre Fondation, le parcours et les objectifs de nos entreprises affiliées et de nos assurés viennent définir nos solutions, qui deviennent vos solutions. Grâce à notre parfaite maîtrise de la prévoyance et de ses enjeux, nous sommes à même de vous offrir en tout temps du sur-mesure.

Ceci s'est traduit, grâce à la performance positive de 6.65% réalisée sur les marchés financiers, par l'attribution d'un intérêt rémunérateur de 5.00% sur les avoirs de vieillesse de nos assurés présents au 31 décembre 2025. Notre Fondation a également pu renforcer sa réserve de fluctuation de valeur, qui est désormais constituée à 69%. Et, nous avons pu créditer, durant les dix dernières années, un intérêt rémunérateur moyen de 3.00%, sachant que la moyenne du taux d'intérêt minimal LPP se situait dans cette même période à 1.075%. Cette rémunération supplémentaire améliore grandement les prestations de vieillesse.

Dans le même temps, COPRÉ reste pleinement consciente de ses responsabilités éthiques, sociales et écologiques dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise.

Dans cette optique, le Conseil de fondation s'engage encore et toujours à concentrer son attention sur les tâches de haute direction, décomposées en quatre axes:

- **La gouvernance**

Toutes nos règles de gouvernance sont appliquées et respectées.

- **Le cadre réglementaire**

Nos règlements sont à jour et systématiquement révisés.

- **L'environnement de contrôle**

Le système de contrôle interne est reconnu, appliqué exhaustivement lors de nos activités opérationnelles et fait l'objet d'une attention constante.

- **Les axes stratégiques**

Les intérêts de nos assurés et entreprises affiliées, une croissance qualitative à long terme et la durabilité de nos actifs sont au cœur de nos préoccupations.

En 2025, le Conseil de fondation s'est réuni à dix reprises. Deux changements ont été annoncés et de nouveaux membres rejoindront le Conseil de fondation en 2026. Le premier fait suite à la démission de Monsieur Damien Lachenal, intervenue fin septembre en raison du retrait de l'entreprise qui l'employait des rangs de COPRÉ. Madame Amélie Joye a été élue et est entrée en fonction le 1^{er} mars 2026 pour lui succéder.

Le second changement concerne la succession de Monsieur Daniel Hofstetter, qui cessera ses fonctions en juin 2026 pour profiter d'une retraite méritée. Sa succession est d'ores et déjà assurée par l'élection de Monsieur David Holzer, dont l'entrée en fonction est prévue au 1^{er} juillet 2026.

Le Conseil de fondation constate avec grande satisfaction que la croissance durable et saine de COPRÉ se poursuit. Le développement de notre Fondation continue d'être riche en promesses et celui-ci s'en réjouit grandement.

Le Conseil de fondation remercie très sincèrement les entreprises affiliées, les assurés et les rentiers pour leur confiance renouvelée ainsi que les collaborateurs de COPRÉ pour leur engagement quotidien au bien de la Fondation.

LE CONSEIL DE FONDATION

Genève, le 23 avril 2026



CLAUDE ROCH
PRÉSIDENT



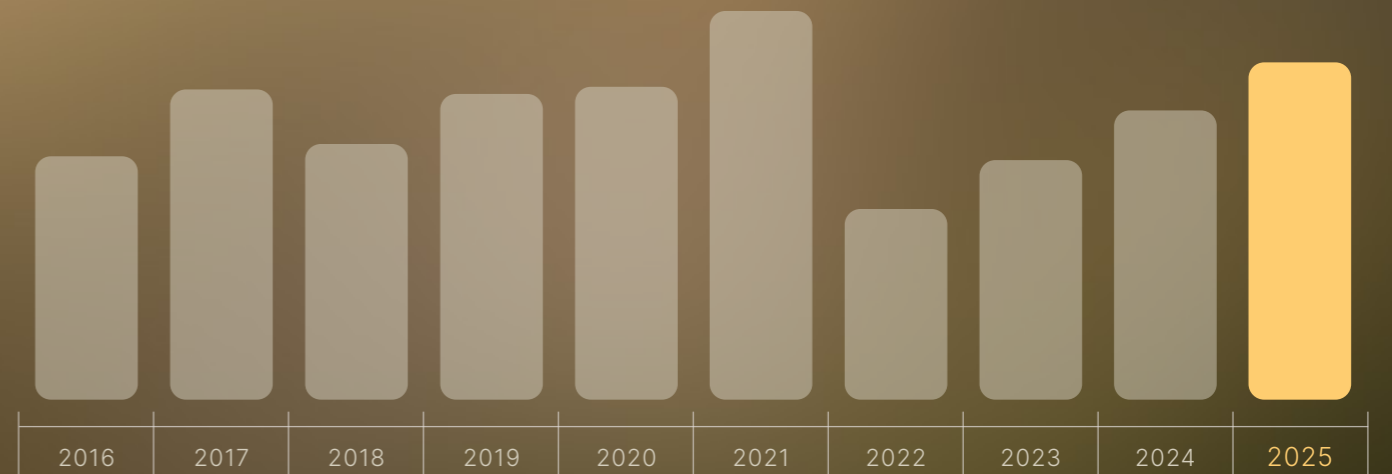
KATHLEN OVEREEM
VICE-PRÉSIDENTE

ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE



ANALYSE ET PROGRESSION DU DEGRÉ DE COUVERTURE

| 104.50 | 108.52 | 105.24 | 108.25 | 108.68 | 113.24 | 101.33 | 104.27 | 107.26 | 109.09



DEGRÉ DE COUVERTURE EN 2025

109.09%



TAUX D'INTÉRÊT TECHNIQUE EN 2025

2.25%

« En 2025, le suivi de l'évolution du degré de couverture a revêtu une importance stratégique majeure, notamment dans un contexte économique changeant, conjugué à la faiblesse des taux d'intérêt, à des marchés volatils et de nombreux rebondissements sur le plan géopolitique. »

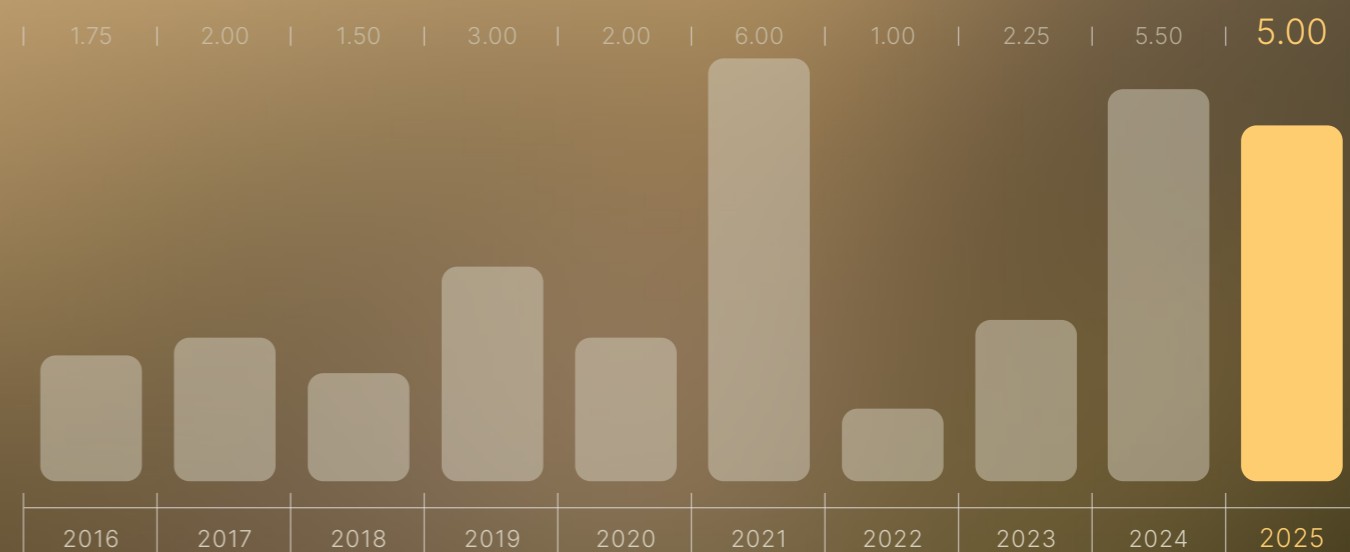
PASCAL KUCHEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL | MEMBRE DE LA COMMISSION DE PLACEMENT | MEMBRE DE LA COMMISSION D'AUDIT

RÉMUNÉRATION DES AVOIRS DE VIEILLESSE

NOTRE MISSION EST DE PRÉSERVER ET FAIRE PROGRESSER VOS AVOIRS DE VIEILLESSE, EN VOUS OFFRANT UNE RÉMUNÉRATION TRANSPARENTE ET SOLIDE, MÊME DANS UN CONTEXTE CHANGEANT.



ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES AVOIRS DE VIEILLESSE



MOYENNE DES INTÉRÊTS
DISTRIBUÉS SUR 10 ANS

3.00%

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Fidèle à sa tradition, l'année 2025 de notre Fondation a été ponctuée de plusieurs temps forts significatifs. Nous sommes ravis de revenir, en introduction, sur ces excellents souvenirs.

Cap des CHF 7 milliards franchi: notre Fondation confirme sa solidité avec un nouveau total de bilan record. C'est ainsi la quatrième année consécutive que nous franchissons le cap d'un nouveau milliard. L'évolution de notre somme de bilan parle d'elle-même.

2025: CHF 7 574 825 844

2024: CHF 6 509 510 368

2023: CHF 5 726 778 827

2022: CHF 4 679 571 984

Nous sommes fiers de compter aujourd'hui plus de 40 collaborateurs au sein de notre équipe. Toutes et tous agissent toujours en priorité pour le bien de nos entreprises affiliées, de nos assurés et de nos rentiers. Nous tenons fermement à notre service personnalisé.

Le rapport de la Direction générale a pour ambition de partager, en toute transparence, de nombreux chiffres-clés et de transmettre des explications aussi claires que percutantes. Nous n'oublierons bien entendu pas le volet qualitatif de nos activités avec notre devise «tester – ajuster – apprendre – recommencer – réaliser».

Nous tenons à remercier notre entreprise affiliée, Brigade Studio, qui nous accompagne année après année pour la création du rapport annuel de la Fondation.

• Somme de bilan

Depuis l'internalisation au 1^{er} janvier 2018, notre Fondation poursuit sa belle évolution. Notre somme de bilan a quadruplé, passant de CHF 1.811 milliards à CHF 7.575 milliards.

Et, c'est avec une grande fierté que nous pouvons annoncer que la barre des CHF 8 milliards de fortune a été dépassée en janvier 2026. Ce cap est maintenu malgré les soubresauts des marchés financiers qui rappellent à chaque fois l'importance du 3^e tiers cotisant.

• Effectifs

Le nombre d'entreprises affiliées a augmenté de plus d'une centaine durant l'année écoulée (1 360 affiliés) alors que le nombre d'assurés a connu un heureux développement passant de 27 657 à 29 292.

Enfin, notre nombre de rentiers a connu, lui aussi, une progression passant de 3 374 à 3 644. La génération des baby-boomers est passée par là.

• Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles des entreprises affiliées ont quintuplé depuis 2018 passant de CHF 89 millions à CHF 490 millions; quant aux rachats (de cotisations), ils se situent, pour la troisième année consécutive, dans une fourchette de CHF 100 millions à CHF 110 millions; un développement important pour la croissance intrinsèque de notre Fondation.

• Équilibre démographique

L'un des piliers fondamentaux de la stabilité financière de notre Fondation est l'équilibre démographique entre les retraités et les assurés actifs. Celui-ci s'est désormais stabilisé dans des proportions excellentes. Le ratio retraités/actifs en termes d'effectifs est de 9% (41% en 2018) alors que le ratio retraités/actifs en termes de fortune est de 15% (35% en 2018).

Enfin, la structure d'âge de notre Fondation reste particulièrement saine en se maintenant à un âge moyen de 42.7 ans, identique à celui connu voici huit ans.

Ces résultats sont le fruit d'une politique de souscription prudente et qualitative.

• Frais de gestion

Notre objectif de maîtrise des coûts se poursuit année après année.

Au 31 décembre 2025, nos frais d'administration se montent en moyenne à CHF 200 par assuré (CHF 340 en 2017).

• Bases techniques et provisions techniques

Le Conseil de fondation et la Direction générale travaillent de concert pour assurer la santé financière de COPRÉ à long terme. Il a ainsi été décidé d'adopter les nouvelles bases techniques LPP 2025 (périodiques) et de maintenir le taux d'intérêt technique à 2.25% pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers et des provisions techniques pour le bouclage 2025.

Il a également été décidé que le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur serait conservé à 13.2% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

• Structure administrative

Portée par son développement, notre Fondation compte aujourd'hui 43 collaborateurs, répartis au sein de nos cinq pôles d'activité (Prévoyance – Finance et comptabilité – Commercial – Investissement – État-major), avec des représentations à Genève, Lausanne et Zurich.



Depuis 2020, COPRÉ disposait d'une couverture congruente pour les risques décès et invalidité auprès d'elipsLife. Cette dernière a décidé d'abandonner ce domaine d'activité et notre Fondation a dès lors évalué une nouvelle solution de réassurance congruente dans le cadre d'un appel d'offres. À partir du 1^{er} janvier 2026, la réassurance congruente de COPRÉ est confiée à PK Rück, une société implantée en Suisse et au Liechtenstein et fondée par des institutions de prévoyance autonomes. Ses services sont de ce fait systématiquement axés sur les risques biométriques de la prévoyance professionnelle.

Dans le cadre de la reprise du Credit Suisse par l'UBS, notre Global Custody a été transféré et nos coordonnées bancaires ont été modifiées depuis le 1^{er} septembre 2025.

De plus, COPRÉ a transféré l'ensemble de ses biens immobiliers helvétiques détenus en direct dans un nouveau compartiment de placement à investisseur unique qui a été créé au sein de la Fondation SFP.

Soucieux d'offrir une qualité de service optimale, nous allions expertise et personnalisation pour répondre aux besoins spécifiques de chacun de nos partenaires. Que vous soyez une entreprise affiliée, un assuré ou un rentier, vous bénéficiez toujours d'un gestionnaire dédié. Cette approche humaine et cette proximité sont au cœur de l'ADN de notre Fondation.

Le monde de la prévoyance professionnelle promet d'être riche en défis ces prochains mois. COPRÉ est prête à les relever et à confirmer sa dynamique de croissance grâce à ses bases solides.

La nouvelle année 2026 a débuté sous de bons auspices pour notre Fondation malgré les secousses au niveau boursier et une situation géopolitique inquiétante. Nous nous réjouissons d'en parler avec vous lors de notre séance d'informations prévue le jeudi 24 septembre 2026 à Lausanne. L'invitation est lancée!

La Direction générale remercie du fond du cœur ses entreprises affiliées, assurés, rentiers, partenaires-courtiers et autres partenaires pour leur confiance. Elle remercie également les collaborateurs de COPRÉ pour leur engagement indéfectible, jour après jour, pour le bien de la Fondation.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Genève, le 23 avril 2026



PASCAL KUCHEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL



STEFANIE AJILIAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



« COPRÉ REMERCIE SES ENTREPRISES AFFILIÉES, ASSURÉS, RENTIERS, PARTENAIRES-COURTIERS ET AUTRES PARTENAIRES POUR LEUR CONFIANCE. »

DÉVELOPPEMENT DE LA FONDATION EN 2025

1/2

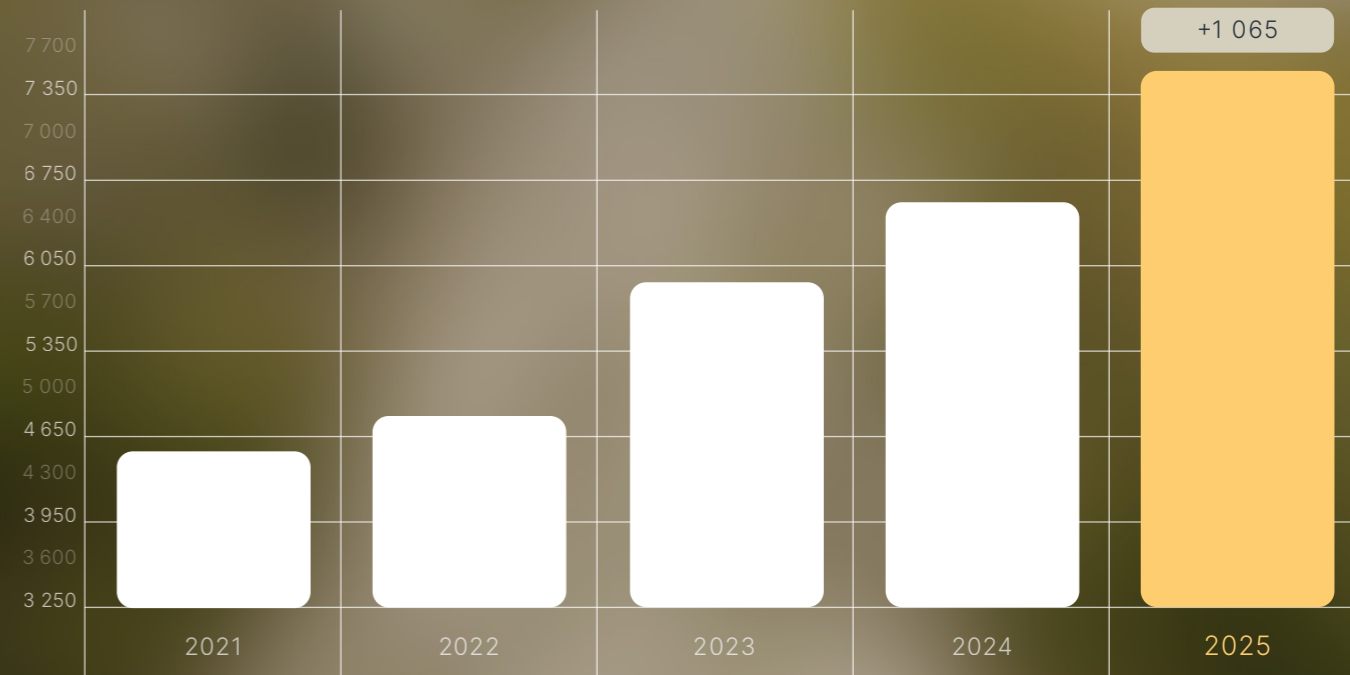
COPRÉ A DÉPASSÉ
CHF 7 MILLIARDS
DE FORTUNE

BILAN EN HAUSSE
DE 16.4%, À
CHF 7.575 MILLIARDS

COTISATIONS
ANNUELLES PORTÉES
À CHF 490 MILLIONS



ÉVOLUTION DU BILAN EN MIO. CHF



DÉVELOPPEMENT DE LA FONDATION EN 2025

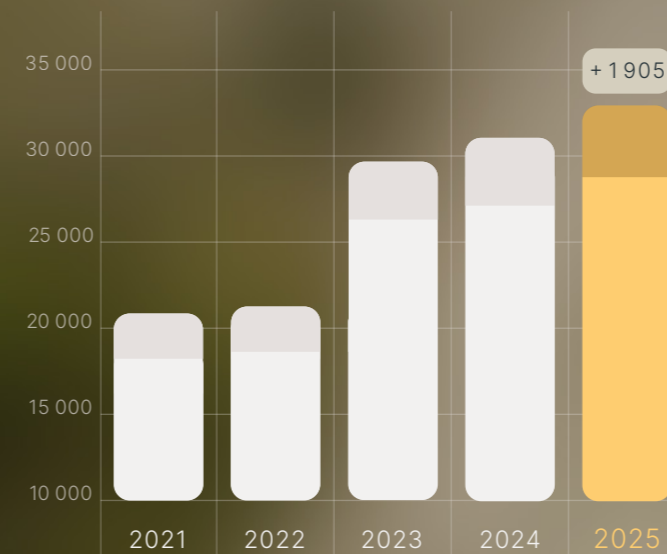
2/2

« Notre service personnalisé est au cœur de l'ADN de notre Fondation tout comme la stabilité de l'équilibre démographique et la maîtrise des coûts que nous poursuivons année après année. »

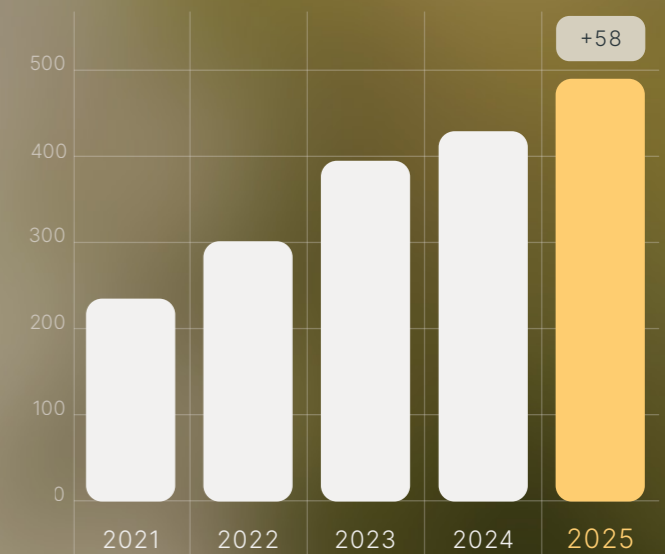
STEFANIE AJILIAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE | DIRECTRICE DES OPÉRATIONS | MEMBRE DE LA COMMISSION D'AUDIT



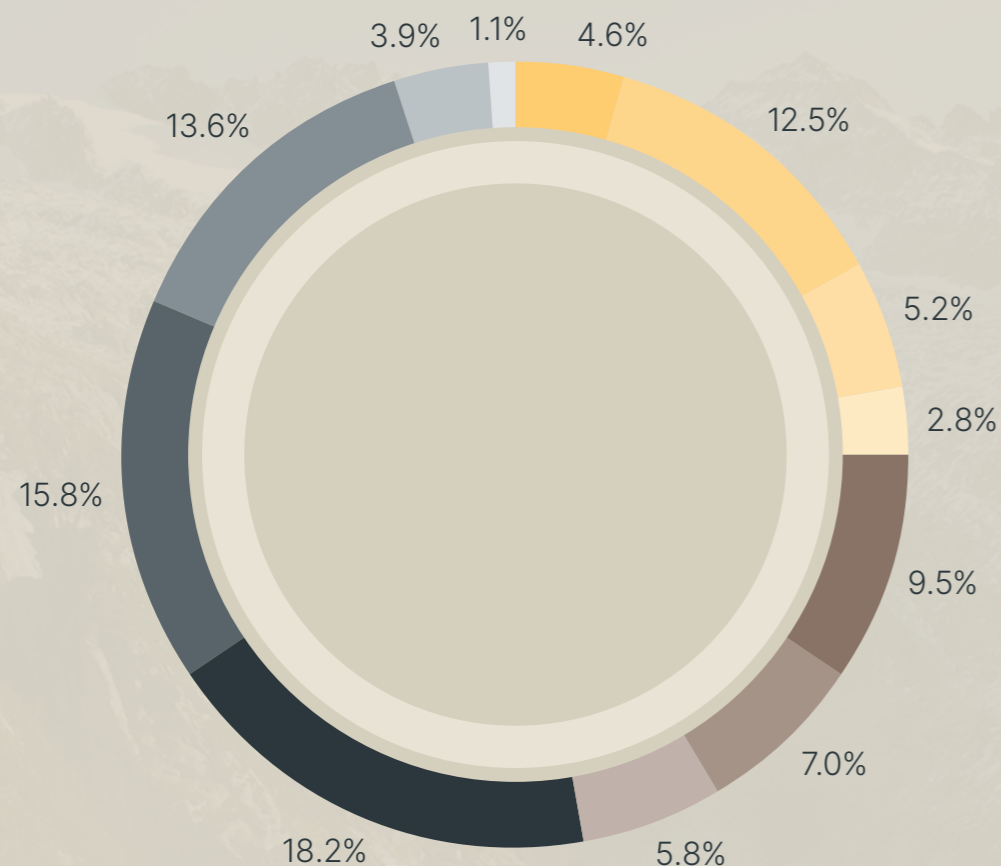
NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS
ET RENTIERS



COTISATIONS ANNUELLES
EN MIO. CHF



STRATÉGIE DE PLACEMENT



● Liquidités et marché monétaire	4.6%
● Obligations suisses	12.5%
● Obligations étrangères	5.2%
● Hypothèques	2.8%
● Private Fixed Income	9.5%
● Private Equity	7.0%
● Infrastructures	5.8%
● Actions suisses	18.2%
● Actions étrangères	15.8%
● Immobilier suisse	13.6%
● Immobilier étranger	3.9%
● Autres créances	1.1%

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

C'est une année un peu folle que nous laissons derrière nous, marquée de l'empreinte de Donald Trump, dont les paroles et les actes ont rythmé la politique mondiale et les marchés financiers.

Depuis le jour de son investiture le 24 janvier, le 47^e Président des États-Unis n'aura eu de cesse de déstabiliser, choquer et briser les tabous de l'ensemble du système politico-financier, comme pour être certain de laisser une trace indélébile dans l'Histoire, et de rendre tout éventuel retour en arrière impossible.

La guerre commerciale qui a suivi le fameux « Liberation Day » a été particulièrement virulente avec la Chine mais a également traumatisé durablement la Suisse. Alors que la plupart des économistes lui prédisaient des conséquences désastreuses, force est d'avouer que l'économie américaine a bien résisté au choc. Il faut dire qu'elle a également bénéficié des largesses budgétaires de la « One Big Beautiful Bill » et des investissements toujours plus colossaux dans l'intelligence artificielle. L'inflation n'a pas explosé et la Fed, sous forte pression politique, a pu procéder à trois baisses de taux en 2025. Le fort recul du dollar, un autre objectif phare de Washington, est également venu renforcer la compétitivité des États-Unis. À noter aussi que l'administration américaine a initié une politique inédite de prises de participations dans des sociétés actives dans des domaines stratégiques comme les métaux rares et les semiconducteurs.

Entraînée dans cette tourmente, l'Europe a réagi par des plans d'investissements massifs dans la défense et les infrastructures, sous le leadership de l'Allemagne qui a décidé de briser son sacro-saint frein à l'endettement pour donner un coup de fouet à son économie qui en avait grand besoin. Ceci a également bénéficié à la Suisse, qui ne partait pourtant pas gagnante avec la force du franc et le niveau passagèrement punitif des droits de douane.

Sur le plan géopolitique, les rebondissements n'ont pas été moindres, entre les prétentions territoriales affichées sans complexe, y compris sur des pays alliés, les revirements incessants sur le conflit russo-ukrainien, et le bombardement des sites nucléaires iraniens.

La diplomatie traditionnelle a volé en éclats. Désormais, les négociations se font entre hommes d'affaires, sur fond d'accords économiques et de zones d'influence. La publication d'un nouveau Rapport de stratégie de sécurité nationale en novembre ne laisse planer aucun doute sur ce qui est désormais appelé doctrine « Donroe ».

Ce contexte a été particulièrement favorable à l'or et à l'ensemble des métaux précieux en général. Les actions suisses, européennes et émergentes ont également brillé, soutenues par les baisses de taux d'intérêts et les plans d'investissements. La performance des actions américaines a en revanche été partiellement effacée par le recul du billet vert pour un investisseur en Francs suisses.

L'année 2025 s'est donc achevée sur un résultat positif. La performance des placements de notre Fondation s'est élevée à 6.65%, un chiffre nettement supérieur à notre moyenne à long terme ainsi qu'aux indices de référence. Le moniteur des caisses de pensions Swisscanto termine l'exercice à 5.3% alors que les indices UBS des caisses de pension et des caisses de plus de 1 Milliard affichent des résultats de 5.81% et 5.83%.

Les principaux contributeurs étaient dans l'ordre, les actions suisses, l'or, et les actions internationales. Notre portefeuille immobilier suisse a fait l'objet d'une évaluation externe, servant de référence à la transaction Swap dans le nouveau groupe de placement à investisseur unique créé pour nous au sein de la Fondation immobilière SFP. La reprise de ces valorisations dans nos comptes a apporté un supplément de performance d'environ 2% sur cette classe d'actifs.

Sur les 10 dernières années, notre performance annuelle moyenne s'est élevée à 4.36%, alors qu'elle était d'environ 3.9% pour les indices UBS précités. La volatilité réalisée étant également moindre, le ratio de Sharpe qui en résulte est de 1.1 pour COPRÉ, comparé à environ 0.85 pour les indices UBS, un résultat 30% supérieur.

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

La Commission de placement s'est réunie à huit reprises en 2025. L'allocation d'actifs stratégique n'a pas subi de modification. Au niveau tactique, l'allocation aux actions suisses et à l'or a été augmentée en début d'année, une décision qui s'est révélée judicieuse. Une partie importante de notre activité a été concentrée sur le projet de Swap immobilier. Le résultat est une solution sur mesure, nous permettant de garder un contrôle des axes stratégiques, tout en déléguant la gestion opérationnelle, sur une base discrétionnaire et active, à une équipe de professionnels aguerris.

Dans le domaine des obligations internationales, devant l'augmentation de la volatilité des taux d'intérêt et la dégradation des finances publiques en général, nous avons considérablement réduit notre exposition indicelle passive au profit de trois différentes stratégies actives, complémentaires entre elles, dont la contribution positive est déjà visible.

Nous avons également sélectionné plusieurs nouveaux fonds dans le domaine des hypothèques suisses de second rang, des hypothèques de durée courte et dans les infrastructures. Les déploiements sont encore en cours.

En toute fin d'année, nous avons également eu la satisfaction de trouver un acheteur pour notre participation dans le complexe hôtelier de Margaritaville. Comme la position avait été entièrement amortie il y a quelques années, un bénéfice comptable de près de USD 5 millions en a résulté. L'épisode des îles Caïmans est donc définitivement clos.

PERSPECTIVES 2026

Les fondamentaux économiques restent dans l'ensemble assez porteurs et l'inflation paraît sous contrôle dans la plupart des pays développés, ce qui devrait permettre de maintenir des conditions de liquidité soutenant les marchés.

Les fragilités constatées l'année dernière sont toujours d'actualité, à savoir la concentration des actions mondiales sur un nombre restreint de sociétés, toutes liées à la thématique de l'IA, et les valorisations élevées. Nous assistons d'ailleurs en ce début d'année 2026 à une rotation sectorielle sur le marché américain au profit de secteurs plus traditionnels comme l'énergie et la défense.

Le plan de relance allemand, la stabilisation du dollar et la réduction des droits de douane devraient continuer de bénéficier aux actions suisses, dont le caractère défensif et la valorisation moins extrême devraient être des caractéristiques recherchées.

Le sujet très sensible de l'indépendance de la Fed, qui a considérablement stressé les investisseurs en janvier, et qui avait contribué à une progression spectaculaire des métaux précieux, paraît provisoirement apaisé après l'annonce de la nomination de Kevin Warsh pour succéder à Jerome Powell à partir du mois de mai. Signe de cette détente relative, les cours de l'or et surtout de l'argent ont baissé de manière tout aussi brutale. Le sujet pourrait toutefois revenir sur la table à tout moment, ainsi que celui toujours très controversé des droits de douane, après leur invalidation par la Cour suprême des États-Unis qui ouvre une nouvelle période d'incertitude peu souhaitable.

Après l'opération d'enlèvement du Président Maduro au Venezuela, il est devenu clair que la doctrine « Donroe » n'est pas qu'une théorie mais qu'elle est mise en pratique et que rien n'est interdit vu de Washington. L'Iran est désormais au centre de la cible, avec des conséquences potentiellement sérieuses au niveau régional et sur le marché du pétrole. Le Groenland, un moment au centre de toutes les tensions, paraît provisoirement tiré d'affaire.

2026 est également l'année des élections de mi-mandat aux États-Unis. L'administration américaine veillera à ne pas provoquer une chute trop importante des actions qui impacteraient les électeurs, a priori un élément plutôt positif. En revanche, le résultat des urnes en novembre pourrait bien déboucher sur une situation de blocage de l'administration qui ouvrirait une nouvelle période d'incertitude et d'instabilité peu propice aux investissements risqués.

LA COMMISSION DE PLACEMENT
Genève, le 23 avril 2026

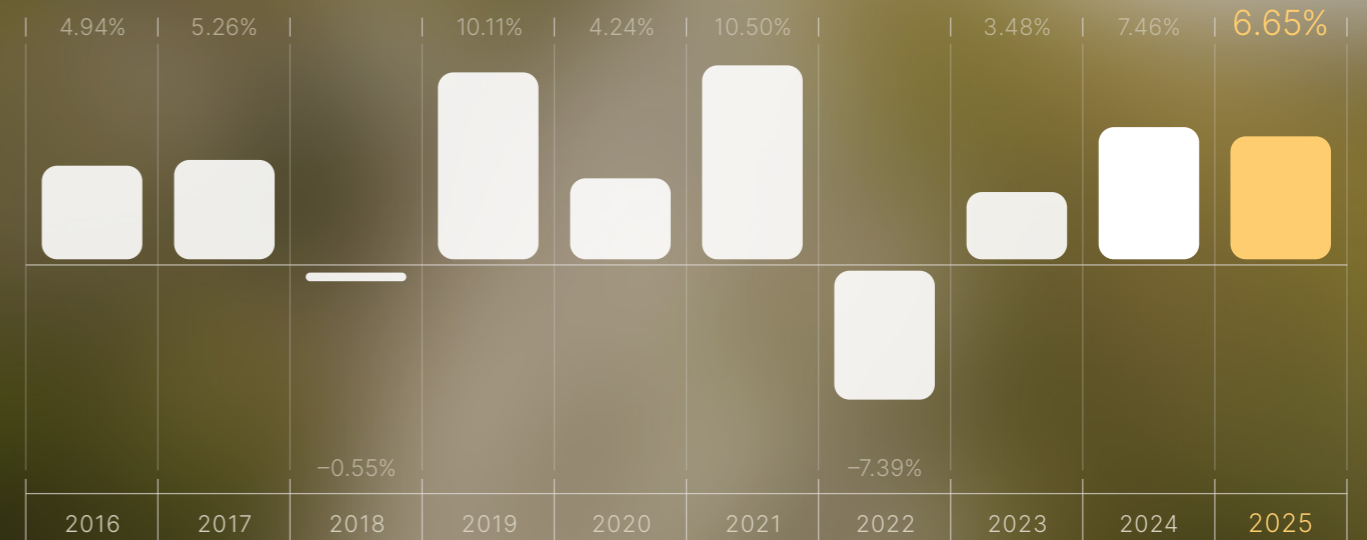


MARIO IZZO
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT



JEAN-BERNARD GEORGES
DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS

PERFORMANCE



LA PERFORMANCE
DES PLACEMENTS EN 2025






6.65%

MOYENNE DE PERFORMANCE
SUR 10 ANS

4.36%

RAPPORT SUR LE CLIMAT ET LA DURABILITÉ

ÉTABLI SELON LA VERSION ACTUELLE DES NORMES DE L'ASIP EN MATIÈRE DE REPORTING ESG

	APPROCHES D'INVESTISSEMENT DURABLE	P. 31
	GESTION RESPONSABLE	P. 32
	DONNÉES SUR LE CLIMAT	P. 33
	TRANSPARENCE ET SOURCES DE DONNÉES	P. 37
	ÉVOLUTION	P. 38

Chers assurés, chers rentiers, chères entreprises affiliées, chers partenaires,

En tant que Fondation de prévoyance solidement ancrée dans le marché helvétique de la prévoyance professionnelle, nous visons des objectifs ambitieux en matière de développement durable. Ce rapport établi selon les recommandations de l'ASIP doit donner une vue pragmatique de nos efforts et de nos réalisations dans le cadre de la durabilité. Outre les aspects purement financiers, notre Fondation prend en compte des critères écologiques, sociaux et de gouvernance lors du placement des fonds de nos assurés et de nos rentiers. Nous tenons aussi à informer régulièrement et en toute transparence nos assurés, nos rentiers, nos entreprises affiliées et nos partenaires en continuant de publier très régulièrement sur notre site internet une communication « Ensemble et informés » (12 éditions par année). En tant qu'employeur aussi, nous veillons à être, pour nos collaboratrices et collaborateurs, un partenaire de confiance. Nous recherchons le dialogue et les échanges. Nous aménageons également des espaces professionnels agréables. Dans le cadre de

notre règlement du personnel, nous privilégions des conditions modernes d'engagement, la formation continue et le télétravail. Nous motivons également nos collaborateurs à favoriser les transports publics en prenant à notre charge des abonnements généraux, des abonnements de parcours resp. des abonnements demi-tarif des CFF. Aujourd'hui est déjà demain. Nous poursuivrons donc l'établissement de mesures claires et précises durant l'année 2026.

Pour mettre en œuvre notre stratégie de durabilité, nous appliquons des mesures ciblées et notamment diverses approches de placement afin d'intégrer systématiquement les critères ESG dans nos décisions d'investissement. Ces approches sont décrites plus en détail ci-dessous.



CLAUDE ROCH
PRÉSIDENT



PASCAL KUCHEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nos principes

Depuis 2018, notre Fondation applique à son portefeuille d'investissements les critères de responsabilité et de durabilité.

A ce titre, notre Fondation privilégie les investissements respectant la bonne gouvernance qui inclut les notions de protection de l'environnement et de responsabilité sociale dans le respect des lois et règlements applicables et dans l'intérêt de ses affiliés et assurés. Elle veille à ce que ses mandataires respectent ces principes s'agissant des investissements de la Fondation. Nous ne détenons pas de titres de sociétés en

direct, ce qui explique que nous ne définissons pas nous-mêmes des critères d'exclusion ou de sélection, mais que nous déléguons cette responsabilité aux gérants des fonds dans lesquels nous sommes investis, ainsi que la responsabilité d'exercer les droits de vote lors des assemblées générales des sociétés sous-jacentes.

Pour cela, nous veillons à trouver un juste équilibre entre rendement, risque et durabilité.

ESG

Rapport annuel



Règlements



Vue d'ensemble des principaux indicateurs

TRANSPARENCE

Taux de transparence I (taux de couverture): 79%

Taux de transparence II: voir les différents indicateurs

STEWARDSHIP ET ENGAGEMENT

La direction des fonds exerce les droits de vote liés à nos placements collectifs.

CLIMAT: ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ

Scope 1 et 2: 81 tCO₂e par million de CHF de revenus

COPRÉ 81

Indice de référence 123

Taux de transparence II (%) 98

● Indice de référence

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – EMPREINTE CARBONE

Scope 1 et 2: 39 tCO₂e par million de CHF de capital investi

COPRÉ 39

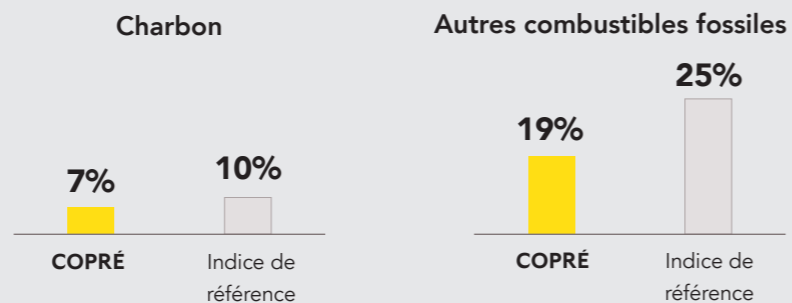
Indice de référence 48

Taux de transparence II (%) 98

● Indice de référence

EXPOSITION AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Calculée avec une valeur seuil de 0% du chiffre d'affaires et en tenant compte de la valeur totale de l'entreprise dans le portefeuille.



CLIMAT: EMPRUNTS D'ÉTAT

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ

Scope 1 (approche de production): 192 tCO₂e par million de CHF de PIB

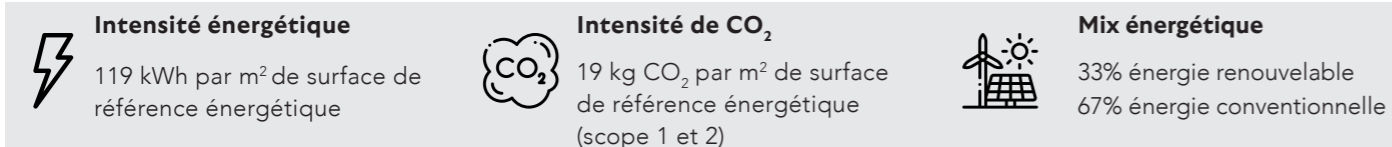
COPRÉ 192

Indice de référence 260

Taux de transparence II (%) 99

● Indice de référence

CLIMAT: IMMOBILIER EN SUISSE



Approches d'investissement durable

Dans la mise en œuvre de nos objectifs et principes, nous adoptons différentes approches d'investissement durable.

Intégration ESG

Lors de la gestion des actifs de nos assurés, nous analysons non seulement les opportunités et les risques des placements financiers, mais aussi les critères ESG.

Lors de l'intégration des critères ESG, nous nous basons sur le principe de matérialité, qui met l'accent sur les risques ESG déterminants pour l'évolution à long terme de nos actifs.

Tous nos investissements sont pris en compte dans notre stratégie ESG.

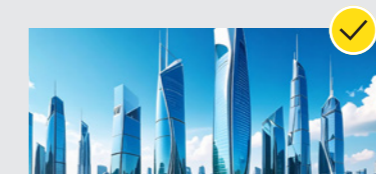
Investissements thématiques

Les investissements dans les obligations vertes et l'écosystème de l'hydrogène vert par exemple.

Approche best in class / screening positif



Société



Gouvernance



Climat

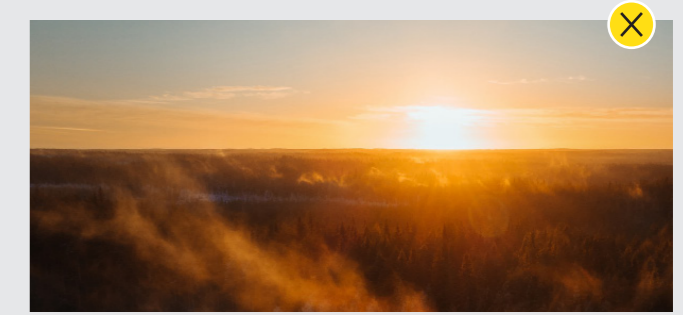
Nous externalisons cette décision auprès des gérants des fonds de placement.

Politique d'exclusion

POLITIQUE D'EXCLUSION



Screening négatif



Screening basé sur des normes

Nous externalisons cette décision auprès des gérants des fonds de placement.

Gestion responsable

Principes

Exercice des droits de vote

Nous externalisons cette décision auprès des gérants de fonds de placement.



Exercice des droits de vote pour les actions

Nous ne détenons pas d'actions suisses en direct. Donc, nous n'exerçons aucun droit de vote.

Exercice des droits de vote dans les placements collectifs

Pour les placements collectifs, les droits de vote sont exercés par la direction du fonds.

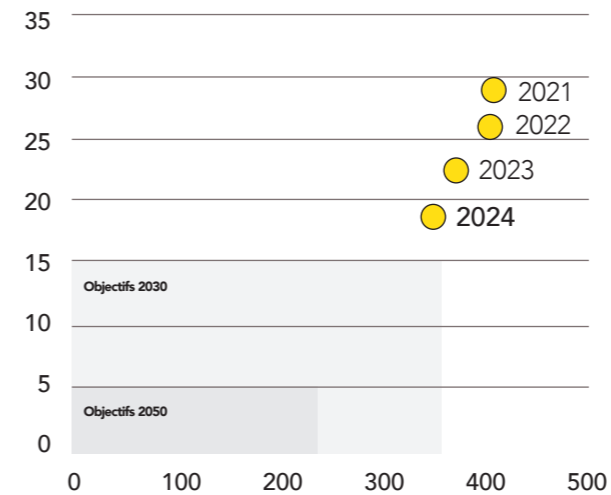


Données sur le climat

Nous avons procédé à une analyse de notre portefeuille immobilier suisse et nous avons défini des objectifs chiffrés de réduction des émissions de CO₂ et d'Indice de dépense de chaleur (IDC) de nos bâtiments aux horizons 2030 et 2050, en conformité avec les objectifs de la Confédération.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

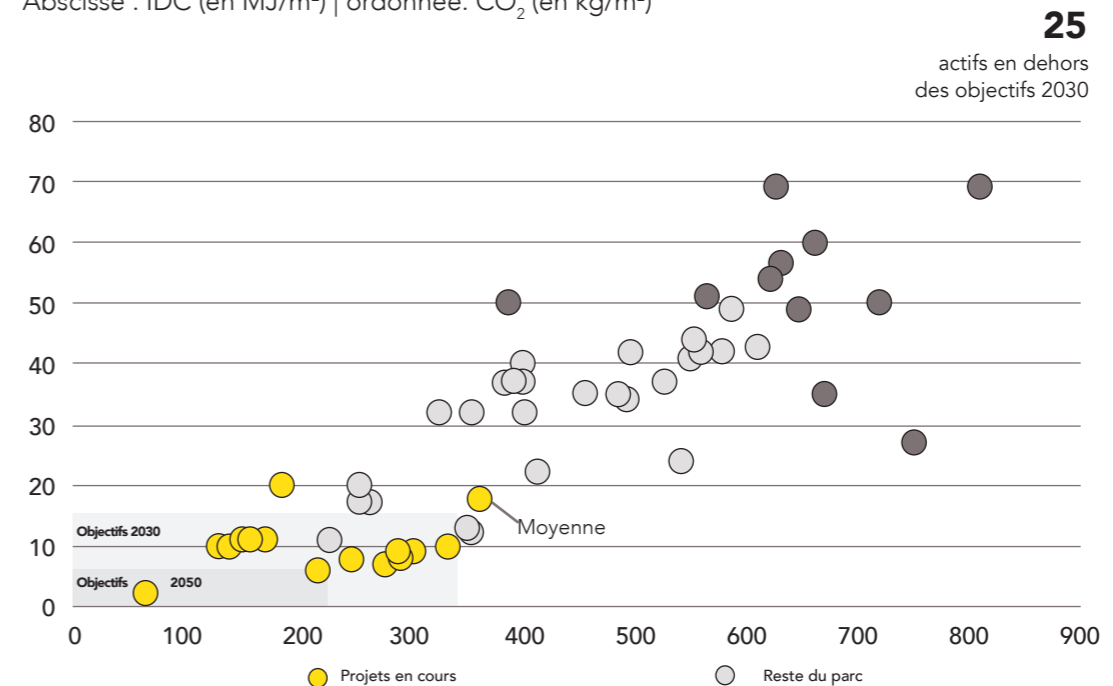
Abscisse : IDC (en MJ/m²) | ordonnée: CO₂ (en kg/m²)



Source: CBRE/Signa-Terre SA

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE

Abscisse : IDC (en MJ/m²) | ordonnée: CO₂ (en kg/m²)



Source: CBRE/Signa-Terre SA

- Note 1** Les données relatives aux projets en cours sont des projections de performance énergétique après travaux. Leur exactitude ne peut donc pas être garantie. Certaines données de projets en cours ne sont pas incluses car elles sont encore en cours d'analyse par les experts thermiques.
- Note 2** L'exactitude des données fournies par Signa-Terre SA ne peut pas être confirmée. Des incohérences ont été identifiées et les valeurs IDC et CO₂ sont estimées en utilisant les données les plus défavorables fournies par Signa-Terre SA pour les années 2020, 2021 et 2022 (scénario «worst-case»). En outre, les informations pour 5 actifs n'ont pas encore été renseignées par Signa-Terre SA.

Actions et obligations d'entreprise cotées

Les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'exposition aux combustibles fossiles de nos actions et obligations d'entreprise sont présentées ci-après de manière agrégée.

Ces deux classes d'actifs génèrent au total 81 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par million de revenus (intensité) ou 39 tonnes par million de capital investi (empreinte carbone), calculées sur la base des émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2).

Le terme «équivalent de dioxyde de carbone» est utilisé pour exprimer dans une unité de mesure unique les différents gaz qui contribuent à l'effet de serre, comme le dioxyde de carbone (CO₂). Cela nous permet de mieux comparer l'impact de ces gaz sur le réchauffement de la planète.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ

Scope 1 et 2: 81 tCO₂e par million de CHF de revenus

COPRÉ



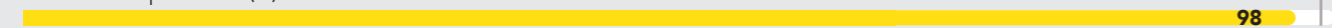
81

Indice de référence



123

Taux de transparence II (%)



● Indice de référence

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – EMPREINTE CARBONE

Scope 1 et 2: 39 tCO₂e par million de CHF de capital investi

COPRÉ



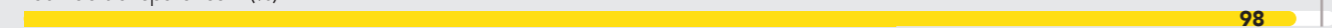
39

Indice de référence



48

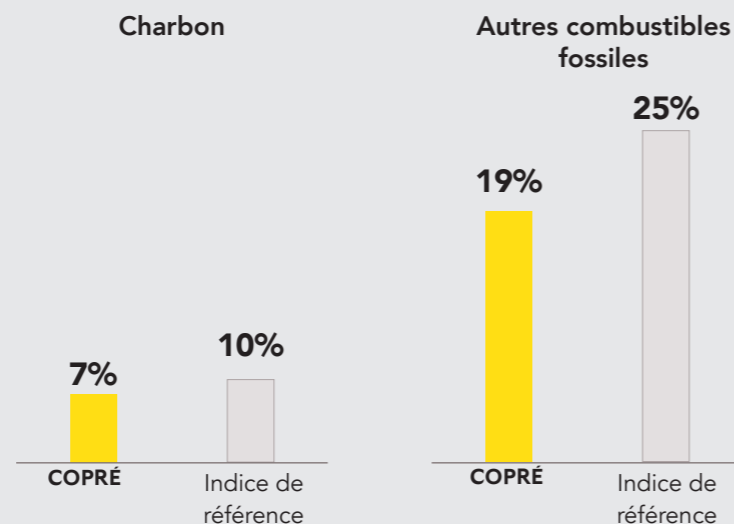
Taux de transparence II (%)



● Indice de référence

EXPOSITION AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Pour calculer l'exposition, on vérifie si une entreprise réalise directement ou indirectement (par exemple par le biais d'un financement) des chiffres d'affaires dans le domaine du charbon ou d'autres combustibles fossiles. Un seuil de 0% du chiffre d'affaires est appliqué, ce qui signifie que tous les chiffres d'affaires correspondants comptent. Pour les entreprises considérées comme exposées, la valeur totale de l'entreprise dans le portefeuille est prise en compte.



Emprunts d'État

Les émissions de gaz à effet de serre des emprunts d'État sont présentées ci-après de manière agrégée. Le calcul a été effectué en utilisant l'approche basée sur la production (approche de production), qui indique les émissions mesurées à l'aune du PIB corrigé du pouvoir d'achat. Dans le cas des émetteurs infranationaux (p. ex. cantons ou communes) pour lesquels aucune donnée n'était disponible, les émissions de l'État concerné ont été utilisées comme valeurs approximatives.

Nos investissements en emprunts d'État génèrent au total 192 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par million de produit intérieur brut ou PIB (intensité des émissions de gaz à effet de serre), en utilisant les émissions directes (dites de Scope 1).

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ

Scope 1 (approche de production): 192 tCO₂e par million de CHF de PIB

COPRÉ



192

Indice de référence



260



Des indicateurs sont disponibles pour 99% des placements couverts en emprunts d'État.



● Indice de référence

Immobilier en Suisse

Des énergies renouvelables sont utilisées pour 33% de nos biens immobiliers en Suisse. La consommation totale d'énergie par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (besoin en énergie ou intensité énergétique) s'élève à 119 kWh et la production totale de CO₂ à 19 kilogrammes (intensité de CO₂).

Le calcul des indicateurs se fonde sur les bases méthodologiques de la Real Estate Investment Data Association (REIDA), qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des données relatives au marché immobilier.

MIX ÉNERGÉTIQUE

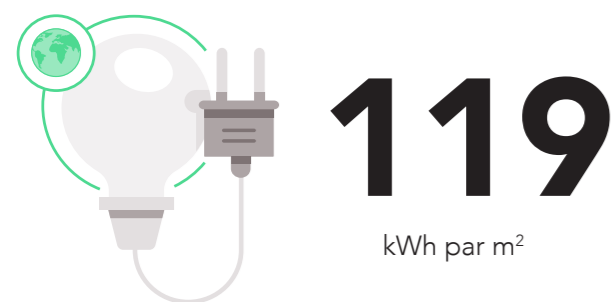
ÉNERGIE RENOUVELABLE



ÉNERGIE CONVENTIONNELLE



INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR M² DE SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE



INTENSITÉ DE CO₂ PAR M² DE SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE

Scopes 1 et 2



Des indicateurs sont disponibles pour 100% de nos immobiliers en Suisse.

100

Transparence

Couverture et disponibilité des indicateurs

Les bases de données des indicateurs ESG ne sont globalement pas encore abouties. Nous souhaitons donc indiquer ci-après pour quelle partie de notre fortune des indicateurs ESG étaient disponibles lors de l'établissement du présent rapport.

Nous nous basons sur le profil de base de la norme de reporting ESG de l'ASIP, version 1.1, qui recommande d'établir un rapport sur les indicateurs ESG pour

les actions cotées, les obligations d'entreprise et l'immobilier suisse. En complément, nous incluons également les emprunts d'Etat dans notre rapport afin de créer une transparence supplémentaire par rapport au profil de base.

Le taux de transparence I (taux de couverture) indique quel pourcentage de la fortune totale est couverte par le présent rapport sur la durabilité et s'élève à 79%.

Taux de transparence I

79%

Le taux de transparence II se réfère aux indicateurs (p. ex. intensité des gaz à effet de serre) mentionnés pour les différentes catégories de placement couvertes (p. ex. emprunts d'Etat). Il indique pour quelle partie des actifs des données correspondantes sont disponibles pour le calcul des indicateurs.

Le taux de transparence II est mentionné séparément pour chaque indicateur et peut être consulté à la page 3 ainsi qu'aux pages 7 à 9.



Sources de données

Les données et les indicateurs ESG proviennent de différentes sources, en particulier de nos gestionnaires de fortune, des dépositaires globaux et des fournisseurs de données ESG spécialisés. Les données climatiques relatives aux actions, aux obligations d'entreprise et aux emprunts d'Etat y compris le taux de transparence de ces placements, ont été fournies par Clarity AI.

Nous mettons tout en œuvre afin d'améliorer la transparence et l'intégration des indicateurs ESG dans

notre portefeuille global et d'exploiter de nouvelles sources de données. À cet égard, nous accordons une grande importance à la fiabilité et à l'actualité des informations.

Les indicateurs ESG mis à disposition se basent sur l'univers de données disponible. Ce rapport peut contenir des indicateurs qui n'ont pas été calculés pour la fin de la période sous revue.

Évolution

Les rapports de durabilité 2024 et 2025 ont été établis selon la version 1.1 des normes de reporting ESG de l'ASIP. Celle-ci recommande, par rapport à la version appliquée pour 2023, une nouvelle méthode de calcul de l'exposition au charbon et aux combustibles fossiles ainsi que de l'intensité de CO₂ des emprunts d'État. Par conséquent, les valeurs de ces trois indicateurs ne peuvent pas être comparées directement.

Évaluation des progrès

TAUX DE TRANSPARENCE I

	2023	2024	2025
Taux de transparence I (taux de couverture) (%)	94	70	79

En 2023, nous avons présenté les chiffres de l'immobilier pour l'ensemble du portefeuille immobilier. En 2024 et 2025, cependant, nous n'avons inclus que les chiffres pour les investissements immobiliers suisses. Cela conduit à un taux de transparence plus faible.

CLIMAT

ACTIONS, OBLIGATIONS D'ENTREPRISE

	2023	2024	2025
Émissions de gaz à effet de serre - intensité (tCO ₂ e par million de CHF de revenus)	102	93	81
Taux de transparence II (%)	-	98	98
Émissions de gaz à effet de serre - empreinte carbone (tCO ₂ e par million de CHF de capital investi)	51	37	39
Taux de transparence II (%)	-	98	98
Exposition au charbon (%)	1	7	7
Exposition à d'autres combustibles fossiles (%)	6	17	19

EMPRUNTS D'ÉTAT

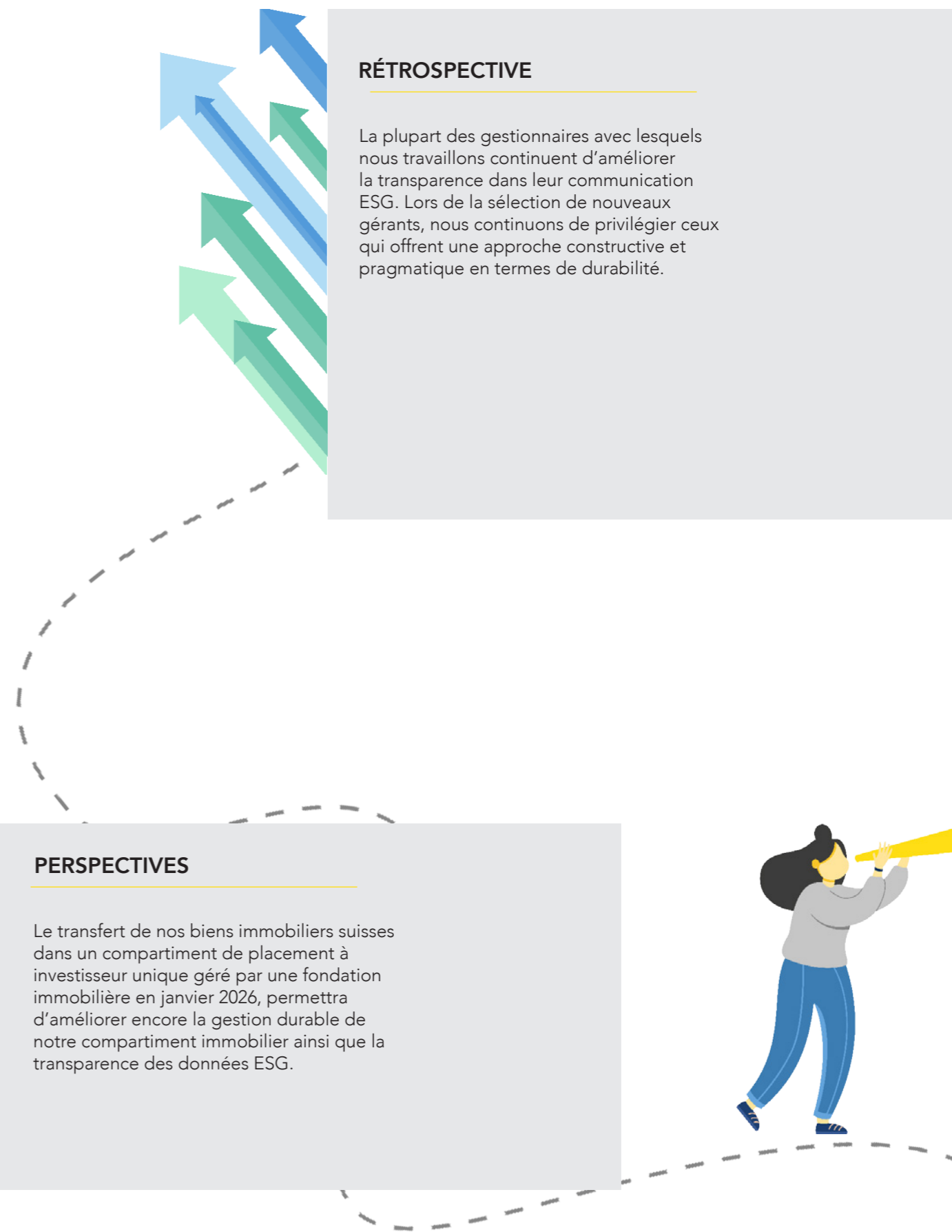
Émissions de gaz à effet de serre - intensité (tCO ₂ e par million de CHF de PIB)	309*	198*	192
Taux de transparence II (%)	96	100	99

IMMOBILIER EN SUISSE

Intensité énergétique (kWh par m ²)	112	100	119
Intensité de CO₂ (CO ₂ par m ²)	24	23	19
Mix énergétique énergie renouvelable / conventionnelle (%)	25 / 75	16 / 84	33 / 67
Taux de transparence II (%)	100	100	100

*Les valeurs pour 2023 et 2024 ont été initialement calculées par million de USD de PIB.

Rétrospective et perspectives



Glossaire

Alignement climatique

Alignement climatique signifie qu'une entreprise ou un institut organise ses activités de manière à contribuer à la protection du climat à travers diverses mesures, p. ex. en réduisant les émissions de CO₂, en utilisant des énergies renouvelables ou en investissant dans des technologies respectueuses du climat.

Best in class/Screening positif

Approche consistant à comparer les caractéristiques ESG d'une entreprise avec celles des concurrents. Une valeur seuil est fixée qu'il s'agit de dépasser pour être considéré comme durable au sein du groupe de comparaison.

CO₂

CO₂ est le symbole chimique de la molécule de dioxyde de carbone, ou gaz carbonique, composée de carbone et d'oxygène. C'est l'un des principaux gaz à effet de serre. La combustion de charbon, de pétrole ou de gaz naturel dans l'industrie ou pour le chauffage libère des quantités excessives de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, ce qui contribue au réchauffement climatique

CO₂e

CO₂e signifie équivalent CO₂ ou équivalent dioxyde de carbone. Cette unité de mesure permet de comparer les conséquences sur le climat de tous les gaz à effet de serre.

Décarbonation (ou décarbonisation)

Abandon des énergies fossiles au profit des énergies non génératrices de carbone et des sources d'énergies renouvelables.

Émissions scope 1

Émissions directes provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'émetteur, p. ex. les émissions des véhicules d'une entreprise.

Émissions scope 2

Émissions indirectes provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'émetteur, p. ex. les émissions de la consommation d'électricité d'une entreprise.

Émissions scope 3

Émissions indirectes provenant de sources qui ne sont pas directement détenues ou contrôlées par l'émetteur, mais qui influent indirectement sur la chaîne d'approvisionnement de ce dernier. Il s'agit par exemple des émissions générées par les employés pour se rendre au travail ou par le transport de marchandises achetées pour la production de biens.

Empreinte carbone

Total des émissions de gaz à effet de serre produites par un pays, une entreprise ou un produit. L'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement est l'intensité carbone moyenne pondérée en tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF investis (t CO₂ e/mio. CHF de capital investi). Elle correspond à la somme des émissions annuelles de gaz à effet de serre d'un investisseur par million de CHF investis.

Engagement

Dialogue avec les entreprises dans le but d'influer sur leur politique et leurs principes de durabilité. L'objectif est d'améliorer la performance ESG d'une entreprise dans laquelle des investissements sont effectués.

ESG

L'acronyme ESG fait référence à l'environnement

(Environmental), à la société (Social) et à la gouvernance d'entreprise (Governance). Les investisseurs prennent en compte les critères ESG lors de l'analyse des titres afin d'évaluer l'impact social, écologique et éthique d'un investissement dans une entreprise ou un État.

Exclusion/Screening négatif

Exclusion d'entreprises, de pays ou d'émetteurs de l'univers de placement en raison d'activités incompatibles avec les valeurs de l'investisseur ou contraires aux normes ESG internationales. Les critères d'exclusion peuvent concerner des catégories de produits (p. ex. armes, tabac), des activités (p. ex. expérimentation animale) ou des pratiques commerciales (p. ex. violation des droits de l'homme, corruption).

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES), comme le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) ou le gaz hilarant (N₂O), sont des gaz à l'état de traces qui contribuent à l'effet de serre de la Terre. Ils absorbent une partie des rayons solaires émis par la surface terrestre, qui seraient sinon rejetés dans l'espace, et assurent ainsi un climat tempéré. L'effet de serre amplifié par les activités humaines entraîne un réchauffement excessif de la planète.

Indice de référence

Un indice de référence (benchmark, en anglais) mesure la performance d'une classe d'actifs ou d'un marché donné. Des indices de référence sont utilisés afin d'évaluer et de comparer l'évolution de la valeur ou la performance ESG d'un portefeuille. L'indice de référence utilisé dans le présent rapport a été composé sur la base de l'allocation de placement neutre et reflète la stratégie de placement de notre institution de prévoyance.

Intégration ESG

En plus des indicateurs financiers, des facteurs ESG sont pris en considération dans le processus de placement. Cela signifie que l'engagement écologique et social ainsi que la gouvernance d'une entreprise sont également évalués.

Intensité CO₂

Quantité de CO₂ produite par unité d'une activité donnée ou du résultat d'une activité. Cette unité peut varier et comprend en général des mesures telles que des tonnes de CO₂ par million de CHF de revenu (pour les entreprises), des tonnes de CO₂ par million de CHF de produit intérieur brut (pour les pays) ou des kilogrammes de CO₂ par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (pour les immeubles). Dans le cas d'un portefeuille d'investissement, l'intensité CO₂ correspond à une moyenne pondérée qui indique dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des entreprises, des pays, des immeubles, etc., à forte intensité de CO₂.

Bien que le terme «intensité CO₂» se réfère spécifiquement au CO₂, il est souvent utilisé comme synonyme d'«intensité de gaz à effet de serre», qui regroupe tous les gaz à effet de serre. Dans ce cas, il se réfère aux équivalents CO₂.

Intensité de gaz à effet de serre

Quantité de gaz à effet de serre par unité d'une activité donnée ou du résultat d'une activité. Cette unité peut varier et comprend en général des mesures telles que des tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de revenu (pour les entreprises), des kilogrammes d'équivalent CO₂ par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (pour les immeubles) ou des tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de produit intérieur brut (pour les pays). Dans le cas d'un portefeuille d'investissement, l'intensité de gaz à effet de serre correspond à une moyenne pondérée qui indique dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des entreprises, des pays, des immeubles, etc., à

forte intensité de gaz à effet de serre.

Le terme «intensité CO₂» est parfois utilisé comme synonyme d'«intensité de gaz à effet de serre», le terme «intensité» se référant ici aux équivalents CO₂.

Intensité énergétique

L'intensité énergétique correspond aux besoins énergétiques d'un immeuble et permet de mesurer la quantité d'énergie nécessaire.

Investissement à impact

Investissements qui, en plus d'un rendement financier, visent à obtenir un impact positif et mesurable sur la société et l'environnement.

Mix énergétique

Le mix énergétique désigne la composition des sources d'énergie qu'un immeuble utilise pour produire de l'énergie. Il peut être composé de différentes sources, telles que les combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz), les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse) et l'énergie nucléaire.

Placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux sont des apports constitués par plusieurs investisseurs et versés dans un fonds commun. L'argent est géré par un gestionnaire de fonds et investi dans différents titres, tels que des actions, des obligations ou des valeurs immobilières.

Placements thématiques

Les placements thématiques sont des investissements effectués dans des entreprises ou des fonds qui se concentrent sur des thèmes de durabilité spécifiques, tels que la technologie, les énergies renouvelables, l'électromobilité, ou sur des thèmes de croissance à long terme, comme le recyclage.

Stewardship/décisions responsables

Allocation, gestion et surveillance responsables du capital afin de créer de la valeur à long terme pour les bénéficiaires.

Taux de transparence I (taux de couverture)

Pourcentage de placements mesuré à l'aune de la valeur des placements qui est couvert par le présent rapport, conformément aux recommandations relatives au profil d'exigences de base des normes de l'ASIP en matière de reporting ESG. Cette part comprend des placements dans des emprunts d'État, des actions cotées en Bourse, des obligations d'entreprise et des emprunts convertibles ainsi que dans l'immobilier en Suisse. Le rapport ne couvre par exemple pas les investissements en private equity, en infrastructures ou dans d'autres catégories de placement pour lesquelles les données ESG sont encore insuffisantes.

Taux de transparence II

Pourcentage de placements couverts mesuré à l'aune de la valeur des placements, pour lequel des données sont disponibles pour le calcul des indicateurs ESG. Le taux de transparence se réfère uniquement aux catégories de placement (à savoir emprunts d'État, actions cotées en Bourse, obligations d'entreprise, emprunts convertibles et immobilier suisse) qui sont couvertes par le présent rapport conformément aux recommandations relatives au profil d'exigences de base des normes de l'ASIP en matière de reporting ESG.

Trajectoire de réduction du CO₂

Évolution planifiée dans le temps de la réduction de CO₂ jusqu'à une valeur finale définie.

Zéro net

Équilibre entre la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines et la quantité éliminée de l'atmosphère.

« INVESTIR DURABLEMENT, C'EST PRENDRE SOIN DU TEMPS. COPRÉ ŒUVRE POUR UNE PRÉVOYANCE QUI CONJUGUE RESPONSABILITÉ, IMPACT POSITIF ET VISION À LONG TERME. »

CHIFFRES-CLÉS



Somme de bilan

7 575 Mio. CHF



Rentiers

3 644



Performance

6.65%



Entreprises affiliées

1 360



Assurés actifs

29 292



Intérêts distribués en 2025

5.00%



Réserve de fluctuation de valeur constituée

69%



Degré de couverture

109.09%



Moyenne de la performance sur 10 ans

4.36%



Risque du portefeuille (volatilité)

4.13%



Moyenne du taux d'intérêt rémunérateur sur 10 ans

3.00%



Frais d'administration par assuré

200 CHF



Taux d'intérêt technique

2.25%



Frais de gestion de fortune

0.73%



Taux de transparence

99.4%

PARTIE 2

COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN

ACTIF	NOTE	31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
PLACEMENTS		7 555 008 461	6 487 459 715
Liquidités et placements sur le marché monétaire	6.4	350 838 888	369 811 479
Obligations	6.4	1 347 153 141	1 017 191 323
Hypothèques	6.4	210 865 505	129 124 983
Actions	6.4	2 570 786 839	2 316 392 160
Placements alternatifs	6.4	1 251 678 408	989 852 830
Infrastructures	6.4	443 096 357	366 893 891
Immobiliers	6.4	1 326 921 203	1 251 375 869
Créances de cotisations des employeurs	6.15	53 668 122	46 817 180
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	7.2	19 817 383	22 050 653
TOTAL DE L'ACTIF		7 574 825 844	6 509 510 368
PASSIF			
ENGAGEMENTS		240 709 346	246 340 675
Prestations de libre passage et rentes		237 800 170	243 717 533
Dettes de cotisations des employeurs	6.15	1 069 865	773 513
Banques/Assurances		1 839 311	1 849 629
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	7.3	20 248 754	19 157 699
RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION	6.15	32 855 733	37 867 146
PROVISIONS NON TECHNIQUES	7.4	230 000	276 000
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		6 673 821 107	5 786 055 361
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	5 334 216 309	4 532 326 050
Capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	1 294 738 951	1 199 464 597
Provisions techniques	5.6	44 865 847	54 264 714
RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	606 960 906	419 813 488
CAPITAL DE LA FONDATION/FONDS LIBRES/DÉCOUVERT		–	–
Situation en début de période		–	–
Excédent des produits (+)/charges (-)		–	–
TOTAL DU PASSIF		7 574 825 844	6 509 510 368

COMPTE D'EXPLOITATION

		2025	2024
	NOTE	CHF	CHF
COTISATIONS, APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		585 977 707	558 998 999
Cotisations des salariés	7.1	190 685 537	164 326 389
Cotisations des employeurs	7.1	299 223 304	268 086 831
Prélèvement de la réserve de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations	6.15	-11 370 620	-1 947 080
Primes uniques et rachats		105 873 363	107 572 724
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	6.15	1 377 598	20 868 514
Subsides du fonds de garantie		188 525	91 621
PRESTATIONS D'ENTRÉE		879 401 687	486 098 792
Apports de libre passage		846 188 764	467 258 143
Attributions en cas de reprises d'assurés :			
aux réserves mathématiques et provisions techniques		8 741 704	8 138 929
aux fonds libres des affiliés	5.6	8 109 068	215 805
à la réserve de cotisations de l'employeur	6.15	4 981 610	-
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce		11 380 542	10 485 915
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 465 379 394	1 045 097 791
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-216 597 416	-184 843 391
Rentes de vieillesse		-75 335 626	-70 406 069
Rentes de conjoints et survivants		-9 641 363	-8 865 769
Rentes d'invalidité		-11 337 871	-10 117 439
Libération service cotisations		-7 974 571	-7 130 465
Prestations en capital à la retraite		-104 012 176	-82 679 538
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-8 295 810	-5 644 111
PRESTATIONS DE SORTIE		-609 908 378	-581 441 978
Prestations de libre passage en cas de sortie		-576 871 165	-546 315 485
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-535 821	-975 477
Versements anticipés pour l'EPL/divorce		-32 501 392	-34 151 016
DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-826 505 794	-766 285 368

		2025	2024
	NOTE	CHF	CHF
CONSTITUTION (-) DE CAPITAUX DE PREVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES, RESERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS		-882 754 333	-502 721 533
Constitution (-) de capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	-568 650 042	-188 693 521
Constitution (-) de capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	-95 274 354	-84 265 640
Dissolution (+) de provisions techniques	5.6	9 398 867	4 585 663
Rémunération du capital épargne des actifs	5.3	-233 240 217	-215 426 601
Dissolution (+)/Constitution (-) de la réserve de cotisations des employeurs	6.15	5 011 413	-18 921 435
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		20 544 159	19 725 797
Prestations d'assurance		20 544 159	19 725 797
CHARGES D'ASSURANCE		-28 547 248	-29 030 374
Prime d'assurance :		-25 111 878	-22 854 453
dont prime risque		-23 354 047	-21 254 642
dont prime pour frais de gestion		-1 757 831	-1 599 812
Apports uniques aux assurances		-1 468 854	-4 384 770
Cotisations au fonds de garantie		-1 966 515	-1 791 151
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE		-251 883 822	-233 213 688

		2025	2024
	NOTE	CHF	CHF
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		450 753 154	438 250 813
Résultat liquidités et placements sur le marché monétaire	6.10	27 823 406	-46 911 832
Résultat obligations	6.10	6 731 985	25 786 909
Résultat hypothèques	6.10	2 433 593	7 017 278
Résultat actions	6.10	246 907 218	259 007 419
Résultat placements alternatifs	6.10	160 608 066	138 537 634
Résultat infrastructures	6.10	13 119 988	42 558 590
Résultat immobiliers	6.10	49 437 163	59 399 347
Frais de gestion de la fortune	6.13	-54 822 840	-46 302 535
Rétrocessions	6.9	677 317	526 566
Intérêts sur prestations de libre passage	6.10	-2 162 741	-1 368 563
DISSOLUTION (+) DE PROVISIONS NON TECHNIQUES	7.4	46 000	46 000
AUTRES PRODUITS		475 350	216 660
AUTRES FRAIS		-54 922	-64 244
FRAIS D'ADMINISTRATION	7.5	-6 595 442	-6 296 412
Administration générale		-6 403 822	-6 072 174
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-172 220	-194 983
Autorité de surveillance		-19 400	-29 255
FRAIS DE COMMERCIALISATION	7.6	-5 592 900	-5 276 939
Commercialisation		-1 306 907	-1 208 701
Marketing et publicité		-200 906	-259 698
Courtage		-4 085 086	-3 808 540
EXCÉDENT DES PRODUITS (+) AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR		187 147 418	193 662 190
CONSTITUTION (-) DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	-187 147 418	-193 662 190
EXCÉDENT DES PRODUITS (+)/CHARGES (-)		-	-

1

BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Collective de Prévoyance – COPRÉ (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation commune semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Acte de fondation	Entré en vigueur au 10.12.2024
Règlement de prévoyance	Entré en vigueur au 01.01.2025
Règlement d'organisation	Entré en vigueur au 01.01.2025
Règlement de placement	Entré en vigueur au 01.12.2025
Règlement du système de contrôle interne	Entré en vigueur au 01.01.2024
Règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle	Entré en vigueur au 31.12.2025
Règlement de liquidation partielle	Applicable aux liquidations partielles dès le 01.07.2020

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'organe de révision et l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

Le Conseil de fondation se compose de la manière suivante :

PRÉNOM, NOM	FONCTION	MANDAT	REPRÉSENTATION
Claude Roch	Membre, Président	2022 à 2026	Assurés
Kathlen Overeem	Membre, Vice-Présidente	2023 à 2027	Assurés
Mario Izzo	Membre	2023 à 2027	Assurés
Daniel Hofstetter	Membre	2022 à 2026	Employeur
Leila Hawa	Membre	2025 à 2029	Employeur
Damien Lachenal	Membre	2024 à 09.2025	Employeur

La Direction générale de la Fondation est assurée par Monsieur Pascal Kuchen, Directeur général et Madame Stefanie Ajilian, Directrice générale adjointe.

Le Comité de direction est composé du Directeur général, de la Directrice générale adjointe, du Directeur des investissements (Monsieur Jean-Bernard Georges) et du Directeur commercial (Monsieur Loïc Perroud).

Tous les membres du Conseil de fondation et du Comité de direction ont la signature collective à 2.

1.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle:	Stéphane Riesen, expert exécutant Pittet Associés SA, Lausanne, co-contractant
Organe de révision:	PricewaterhouseCoopers SA, Genève
Autorité de surveillance:	ASFIP Genève, n° de registre GE-1118

1.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

	2025	2024
Employeurs affiliés au 31.12. de l'exercice précédent	1 258	1 208
Entrées	207	166
Sorties	-105	-116
EMPLOYEURS AFFILIÉS AU 31.12.	1 360	1 258

2

MEMBRES ACTIFS
ET RENTIERS

2.1 MEMBRES ACTIFS

	2025	2024
Membres actifs au 31.12. de l'exercice précédent	27 657	26 763
Entrées	8 102	7 349
Départs à la retraite, décès, invalidité	-402	-433
Sorties	-6 065	-6 022
MEMBRES ACTIFS AU 31.12.	29 292	27 657

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	2025	2024
Rentiers au 31.12. de l'exercice précédent	3 374	3 142
Entrées et reprises d'effectifs de rentiers	398	399
Départs, décès et fins de droit	-128	-167
RENTIERS AU 31.12.	3 644	3 374

	31.12.2025	31.12.2024
RÉPARTITION PAR TYPES DE RENTES		
Rentes de vieillesse	2 489	2 350
Rentes d'enfants de retraités	85	80
Rentes d'invalidité	446	387
Rentes d'enfants d'invalides	162	122
Rentes de conjoints et survivants	392	374
Rentes d'orphelins	70	61
RENTIERS AU 31.12.*	3 644	3 374

* dont 632 bénéficiaires pour lesquels la rente est réassurée au 31.12.2025 (31.12.2024 : 619)

3

NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 EXPLICATION DES PLANS DE PRÉVOYANCE

La Collective de Prévoyance – COPRÉ est une fondation de prévoyance avec plusieurs oeuvres de prévoyance. Elle applique un régime en primauté des cotisations. La Fondation a élaboré un règlement de prévoyance décrivant dans le détail ses prestations. Celui-ci est commun à toutes les entreprises affiliées. Le plan de prévoyance définit les prestations assurées choisies par l'entreprise affiliée. Celui-ci est propre à chaque affiliation.

3.2 FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

Le financement est régi par le règlement de prévoyance. La composition et le montant des cotisations varient d'une entreprise affiliée à l'autre et sont définis dans les plans de prévoyance.

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Lors de la séance du 15 janvier 2026, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2026.

4

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1 CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et sont présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Placements	L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.
Monnaies étrangères	Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque) : USD 0.79, EUR 0.93 et GBP 1.07. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.
Immobilier suisse en direct	L'ensemble des biens immobiliers suisse en direct est transféré au 1 ^{er} janvier 2026 dans un groupe de placement à investisseur unique, SFP AST Immobilier Suisse COPRÉ, au sein de la SFP Fondation de placement. Leur évaluation au 31 décembre 2025 se base sur les valeurs d'expertise réalisées dans le cadre de ce transfert. Au 31 décembre 2024, ils étaient évalués à leur valeur de rendement, qui reposait sur la capitalisation des loyers durablement réalisables, plus précisément de l'état locatif à la date du bouclage.
Autres actifs	L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.
Autres passifs	L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.
Immobilisations corporelles et incorporelles	Il s'agit de matériel informatique, de mobilier de bureau et de licences informatiques saisis à leur valeur actuelle puis amortis linéairement sur une durée respective de 3, 5 et 10 ans. Ces immobilisations sont regroupées dans les actifs transitoires.

4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

En 2025, deux placements ont été reclassés de la catégorie « Placements alternatifs » à la catégorie « Infrastructures ».

À des fins de comparaison, les chiffres 2024 ont été adaptés.

5

COUVERTURE DES RISQUES RÈGLES TECHNIQUES DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

En 2025, la Fondation est réassurée intégralement par un contrat de réassurance complète et congruente des risques décès et invalidité auprès de elipsLife AG jusqu'au 31 décembre 2025. La prime de risque est basée sur un taux de prime forfaitaire.

5.2 EXPLICATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

La Fondation possède des actifs et passifs de contrats d'assurance auprès des quatre assureurs suivants :

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
elipsLife	111 674 103	82 388 737
Zurich Insurance*	35 146 484	35 679 522
Bâloise Assurances*	10 960 091	11 613 240
SwissLife*	–	47 917
ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE	157 780 678	129 729 416

* découlent d'anciens contrats d'assurance

5.3 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES ASSURÉS ACTIFS EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

	2025	2024
	CHF	CHF
Solde au 01.01. des capitaux de prévoyance assurés actifs	4 532 326 050	4 128 205 927
Corrections rétroactives	391 157	–1 639 299
Bonifications d'épargne	434 063 355	381 008 649
Primes uniques et rachats	105 873 363	107 572 724
Apports de libre passage	842 717 069	480 262 143
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce	11 380 542	10 485 915
Prestations de libre passage en cas de sortie	–579 279 343	–556 235 360
Versements anticipés pour EPL/divorce	–32 422 549	–34 091 450
Transferts dans les capitaux de prévoyance des invalides	–6 643 290	–11 280 692
Dissolutions dues aux retraites et décès	–207 339 656	–187 231 900
Rémunération du capital épargne des actifs	233 240 217	215 426 601
Dissolution (–) de la provision pour art. 17 LFLP	–90 605	–157 208
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS AU 31.12.	5 334 216 309	4 532 326 050

Pour les assurés présents au 31 décembre 2025, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain, des invalides et des assurés sortis au 31 décembre 2025, ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 5.0% (5.5% en 2024). La rémunération des capitaux de prévoyance respecte entièrement les dispositions de l'article 46 OPP2.

Pour les assurés sortis durant l'année 2025, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral, sur l'entier de l'avoir de vieillesse.

5.4 TOTAL DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP (COMPTES TÉMOINS)	1 641 533 357	1 473 523 530
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.25%	1.25%

5.5 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS

	2025	2024
	CHF	CHF
ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES INVALIDES		
Solde au 01.01.	70 646 650	61 540 323
Corrections rétroactives	136 917	1 622 318
Transferts depuis les capitaux de prévoyance des actifs	6 643 290	11 280 692
Bonifications d'épargne	4 821 611	3 903 321
Apports de libre passage	10 793 091	1 431 783
Versements anticipés pour EPL/divorce	-78 843	-59 565
Dissolution des capitaux de prévoyance	-8 158 181	-12 869 499
Rémunération des capitaux de prévoyance	4 659 123	3 809 845
Dissolution (-) de la provision pour art. 17 LFLP	-9 770	-12 568
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES INVALIDES AU 31.12.	89 453 888	70 646 650
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR RETRAITÉS		
Solde au 01.01.	1 030 283 105	957 476 633
Transferts depuis les capitaux de prévoyance des actifs/invalides	103 121 374	106 318 957
Apports de RM pour retraités de nouvelles entreprises affiliées	5 649 647	4 647 706
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-33 033 804	-38 160 191
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR RETRAITÉS AU 31.12.	1 106 020 322	1 030 283 105

	2025	2024
	CHF	CHF
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR RENTES PONT AVS		
Solde au 01.01.	693 887	519 163
Apports de RM rentes pont AVS de nouvelles entreprises affiliées	32 500	354 175
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-179 451	-179 451
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR RENTES PONT AVS AU 31.12.	612 715	693 887
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR INVALIDES		
Solde au 01.01.	25 454 276	26 629 816
Apports de RM invalides de nouvelles entreprises affiliées	3 059 557	1 546 689
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-3 112 595	-2 722 229
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR INVALIDES AU 31.12.	25 401 238	25 454 276
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR CONJOINTS ET SURVIVANTS		
Solde au 01.01.	72 386 679	69 033 022
Apports de RM conjoints et survivants de nouvelles entreprises affiliées	-	1 590 359
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	864 110	1 763 298
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR CONJOINTS ET SURVIVANTS AU 31.12.	73 250 789	72 386 679
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES RENTIERS AU 31.12.	1 294 738 951	1 199 464 597

5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

	2025	2024
	CHF	CHF
PROVISION DE LONGÉVITÉ		
Solde au 01.01.	22 465 000	15 735 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-22 465 000	6 730 000
PROVISION DE LONGÉVITÉ AU 31.12.	-	22 465 000
PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION NON-ACTUARIEL		
Solde au 01.01.	25 117 000	35 928 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	8 146 000	-10 811 000
PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION NON-ACTUARIEL AU 31.12.	33 263 000	25 117 000
PROVISION POUR FLUCTUATION DES RISQUES		
Solde au 01.01.	440 000	375 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-175 000	65 000
PROVISION POUR FLUCTUATION DES RISQUES AU 31.12.	265 000	440 000
PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE DES AFFILIÉS		
Solde au 01.01.	664 171	839 115
Dissolution (-) de provision technique spéciale des affiliés	-365 582	-174 944
PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE DES AFFILIÉS AU 31.12.	298 589	664 171
FONDS LIBRES DES AFFILIÉS		
Solde au 01.01.	5 578 542	5 973 262
Apport de fonds libres des affiliés	1 549	12 287
Apport des fonds libres des affiliés en cas de reprise d'assurés	8 109 068	215 805
Dissolution (-) des fonds libres des affiliés	-2 649 903	-622 812
FONDS LIBRES DES AFFILIÉS AU 31.12.	11 039 256	5 578 542
PROVISIONS TECHNIQUES AU 31.12.	44 865 847	54 264 714

Selon le règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle, la provision de longévité (ou provision pour changement de tables actuarielles) correspond à 0.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes par année depuis l'année de projection des tables actuarielles appliquées (sans tenir compte des capitaux épargne des assurés invalides temporaires et sans les rentes d'enfants). Au 31 décembre 2025, le montant de la provision de longévité est nul, l'année de projection des tables appliquées étant 2025.

La provision pour taux de conversion non-actuariel a pour but de couvrir le coût lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse à la retraite. Ce coût correspond à la partie de la réserve mathématique de la rente non financée par l'avoit de la vieillesse accumulé. L'objectif de cette provision a été déterminé par les soins de l'expert agréé sur la base des assurés actifs et des invalides temporaires atteignant l'âge réglementaire de la retraite au cours des cinq prochaines années et en tenant compte d'une proportion de prise de retraite sous forme de capital de 35%. Sur cette base, l'objectif de la provision pour taux de conversion non-actuariel s'élève à CHF 33 263 000 à fin 2025. L'augmentation du montant de cette provision par rapport à l'année précédente s'explique essentiellement par le changement de tables actuarielles.

La provision pour fluctuation des risques est constituée pour couvrir les coûts qui ne sont pas couverts par la réassurance congruente retenue par la Fondation depuis le 1^{er} janvier 2015. Au 31 décembre 2025, la provision pour fluctuation des risques se compose d'un montant de CHF 265 000 pour les éventuels coûts non-réassurés relatifs aux rentes d'invalidité en cours à fin 2025.

La provision technique spéciale des affiliés se compose de CHF 149 409 concernant la reprise de deux invalides, pour une entreprise affiliée, dont un cas n'est pas encore réglé et de CHF 149 182 relatifs à une entreprise affiliée pour le préfinancement de rentes pont-AVS.

Les fonds libres des affiliés correspondent au montant total des fonds libres amenés par les entreprises affiliées qui n'ont pas encore été affectés.

5.7 RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31 décembre 2025, dont les conclusions sont les suivantes :

En notre qualité d'expert agréé de la Fondation au sens de l'article 52e LPP, nous attestons que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 109.1%, la Fondation est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les bases techniques appliquées par la Fondation sont jugées adéquates. Les caractéristiques de la Fondation nous permettent de recommander de maintenir le taux d'intérêt technique à 2.25%.
- Les provisions techniques constituées à fin 2025 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises par la Fondation (conclusion d'un contrat de réassurance congruente des risques invalidité et décès auprès de PKRück) concernant la couverture des risques d'invalidité et de décès sont suffisantes. Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeurs devra être réévalué en vue du bouclage 2026.
- L'équilibre financier structurel de la Fondation n'est pas assuré à court terme compte tenu des cotisations encaissées. En effet, suite à la forte augmentation de la prime de réassurance des risques invalidité et décès, la totalité des coûts afférents aux nouvelles retraites ainsi qu'une partie des frais et de la prime de réassurance doivent être mises à charge de la performance dès 2026. Le besoin de performance structurel demeure toutefois inférieur à la performance attendue.

5.8 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Dans sa séance du 15 janvier 2026, le Conseil de fondation a décidé d'adopter pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers (avec et sans employeur) et des provisions techniques, les tables actuarielles LPP 2025 (périodiques). Le taux d'intérêt technique est quant à lui maintenu à 2.25%.

5.9 DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5 334 216 309	4 532 326 050
Capitaux de prévoyance des rentiers	1 294 738 951	1 199 464 597
Provisions techniques	44 865 847	54 264 714
CAPITAL DE PRÉVOYANCE NÉCESSAIRE AU SENS DE L'ART. 44 OPP2 (CP)	6 673 821 107	5 786 055 361
Total actif du bilan	7 574 825 844	6 509 510 368
./. Engagements et compte de régularisation passif	-260 958 100	-265 498 374
./. Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation	-32 855 733	-37 867 146
./. Provisions non-techniques	-230 000	-276 000
FORTUNE DE PRÉVOYANCE DISPONIBLE AU SENS DE L'ART. 44 OPP2 (FP)	7 280 782 011	6 205 868 848
DEGRÉ DE COUVERTURE (FP/CP)	109.09%	107.26%

6

EXPLICATIONS RELATIVES
AUX PLACEMENTS
ET AU RÉSULTAT NET
DES PLACEMENTS6.1 ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, CONSEILLERS
EN PLACEMENT ET GESTIONNAIRES EN PLACEMENT, RÈGLEMENT
DE PLACEMENT

DÉPOSITAIRES DE TITRES

La fortune de la Fondation est déposée auprès de UBS Switzerland AG, à l'exception de quelques placements qui sont déposés chez Astatine Investment Partners Ltd, Caisse d'Épargne de Nyon, Caisse d'Épargne Riviera, New York Life Investors, Edmond de Rothschild Luxembourg, IFM Investors Pty Ltd, Citco Fund Services Luxembourg.

GESTIONNAIRES DE FORTUNE MOBILIÈRE

TYPE D'AGRÈMENT

Abrdn plc. Luxembourg	CSSF Luxembourg
Akriba Immobilien Management AG (Assurinvest/Valvest)	FINMA
Aquila Asset Management	FINMA
Astatine Capital Partners	FCA
Bâloise Asset Management	FINMA
Banque cantonale de Zurich	FINMA
Blackrock Ltd	FCA
Decalia SA	FINMA
Edmond de Rothschild Asset Management Sàrl, Luxembourg	CSSF Luxembourg
Franklin Templeton International Services	CSSF Luxembourg
Invesco Capital Management LLC	SEC
IFM Investors Pty	ASIC
JP Morgan Asset Management	SEC
J. Safra Sarasin SA	FINMA
Kepler Cheuvreux (Suisse) S.A.	FINMA
L1 Digital AG	FINMA
Lazard Asset Management Ltd.	Bafin
Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	FINMA
Macquarie Infrastructure and Real Assets Ltd.	FCA
New York Life Investors LLC	SEC
OLZ AG	FINMA
Partners Group AG	FINMA
Pictet Asset Management (Europe) SA, Luxembourg	CSSF Luxembourg
Future Standard (ex Portfolio Advisors LLC)	SEC
Property One Investors AG	FINMA
Rothschild & Co Investment Managers	CSSF Luxembourg
Threestones Capital Management SA	CSSF Luxembourg
UBS AG	FINMA
Unigestion SA	FINMA
Vesper Infrastructure Partners (FundRock LIS SA)	CSSF Luxembourg
Vontobel SA	FINMA
William Blair & Co.	SEC

GESTIONNAIRES DE FORTUNE IMMOBILIÈRE

TYPE D'AGRÈMENT

Fondation AFIAA	CHS PP (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle)
GEFISWISS SA	FINMA

GESTIONNAIRE DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

CBRE (Geneva) SA

ADMINISTRATION DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

Gérofinance – Régie du Rhône, Genève

PRIVERA AG, Gümmlingen

COMMISSION DE PLACEMENT**FONCTION**

Mario Izzo	Membre, Président
Leila Hawa	Membre
Pascal Kuchen	Membre
Jean-Bernard Georges	Membre

6.2 UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP2)

La Fondation choisit, gère et contrôle soigneusement les placements qu'elle opère. Selon le règlement de placement, la Fondation gère sa fortune de manière à garantir la sécurité et la répartition des risques. Le Conseil de fondation veille à ce que soit assurée la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tient compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés.

Le respect de l'article 50 al. 1 à 3 OPP2 pouvant être prouvé de façon concluante, la Fondation a fait usage, comme son règlement de placement le prévoit, de la liberté d'étendre les possibilités de placement selon l'article 50 al. 4 let. c OPP2. Au 31 décembre 2025, les extensions ont été utilisées pour les placements alternatifs.

6.3 OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

Le niveau cible de la RFV correspond à la provision qui serait nécessaire pour que la probabilité que la Fondation passe en sous-couverture dans l'année à venir soit inférieure à 2.5%. Il s'agit d'une Value-at-Risk (VaR) avec un niveau de sécurité de 97.5% et un horizon-temps d'une année.

Au 31 décembre 2025, ce niveau cible correspond à 13.2% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2025, la réserve de fluctuation de valeur est constituée à 69%.

	2025	2024
	CHF	CHF
Solde au 01.01.	419 813 488	226 151 297
Constitution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	187 147 418	193 662 190
RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR AU 31.12.	606 960 906	419 813 488
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	880 944 386	763 759 308
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	-273 983 480	-343 945 820

6.4 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2024
	Part effective	Part effective	Stratégie	Marge de fluctuation	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	%	CHF	%
PLACEMENTS À REVENU FIXE	1 908 857 534	25.2	19	6-80	1 516 127 785	23.3
Liquidités et placements sur le marché monétaire	350 838 888	4.6	2	0-49	369 811 479	5.7
dont Opérations de change	86 902				-25 239 694	
Obligations	1 347 153 141				1 017 191 323	
Obligations en CHF	950 412 650	12.5	11	4-19	721 661 481	11.1
Obligations en MET	396 740 491	5.2	4	2-6	295 529 842	4.5
dont Obligations en MET hedgées en CHF	396 740 491				295 529 842	
Hypothèques	210 865 505				129 124 983	
Hypothèques suisses	210 865 505	2.8	2	0-6	129 124 983	2.0
ACTIONS	2 570 786 839	33.9	33	20-40	2 316 392 160	35.6
Actions en CHF	1 375 974 464	18.2	16	10-20	1 052 191 501	16.2
Actions en MET	1 194 812 374	15.8	17	10-20	1 264 200 659	19.4
PLACEMENTS ALTERNATIFS	1 251 678 408	16.5	15	7-21	989 852 830	15.2
Hedge Funds	23 302 714				31 167 739	
Private Equity	529 039 269				492 520 357	
Placements suisses non cotés	6 397 601				7 055 175	
Senior Loan Funds	67 555 359				67 274 594	
Trade Finance	7 913 681				13 486 338	
Matières premières	556 928 782				321 122 121	
Dettes privées	60 535 451				57 220 747	
Autres	5 552				5 759	
INFRASTRUCTURES	443 096 357	5.8	8	2-10	366 893 891	5.6

	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2024
	Part effective	Part effective	Stratégie	Marge de fluctuation	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	%	CHF	%
IMMOBILIER	1 326 921 203	17.5	25	16-43	1 251 375 869	19.2
Immobilier suisse	1 033 413 375	13.6	20	13-35	1 003 714 009	15.4
Immobilier en direct	1 010 680 000				981 897 534	
Immobilier indirect	22 733 375				21 641 475	
Immobilier en vente	–				175 000	
Immobilier étranger	293 507 828	3.9	5	3-8	247 661 860	3.8
Immobilier indirect	293 507 828				247 661 860	
CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	53 668 122	0.7			46 817 180	0.7
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	19 817 383	0.3			22 050 653	0.3
FORTUNE TOTALE	7 574 825 844	100.0			6 509 510 368	100.0

6.5 CONTRÔLE DES LIMITES GLOBALES MAXIMALES SELON LE RÈGLEMENT DE PLACEMENT

	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2024
	Part effective	Part effective	Limites globales	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	CHF	%
Exposition totale en monnaies étrangères, nette de couverture de change	1 204 768 605	15.9	40	1 261 597 091	19.4

6.6 CONTRÔLE DES LIMITES SELON L'OPP2

Au 31 décembre 2025, les limites individuelles de placements selon les articles 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées.

Au 31 décembre 2025, les limites par catégories de placements selon l'article 55 OPP2 sont respectées, à l'exception de celle fixée pour les placements alternatifs pour laquelle la Fondation a fait usage des extensions de placement.

	31.12.2025	31.12.2024	Limites OPP2
	Part effective	Part effective	selon l'art. 55
	%	%	%
Titres hypothécaires	2.8	2.0	50
Actions	33.9	35.6	50
Immobilier	17.5	19.2	30
dont un tiers au maximum à l'étranger	3.9	3.8	10
Placements alternatifs*	16.5	15.2	15
Placements en devises étrangères sans couvertures du risque de change	29.0	32.4	30
Infrastructures	5.8	5.6	10
Placements suisses non cotés	0.1	0.1	5

* Les investissements dans les placements alternatifs sont effectués sous la forme de placements collectifs diversifiés en respect de l'article 53 al. 4 OPP2.

6.7 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

	Montant des contrats	Valeur au terme du contrat	31.12.2025
	en devises étrangères	CHF	Valeur de marché
			CHF
Total FX-Forward EUR/CHF	EUR 600 000 000	555 228 850	-1 115 107
Total FX-Forward USD/CHF	USD 550 000 000	435 113 850	1 202 009
TOTAL		990 342 700	86 902

Au 31 décembre 2025, les dispositions de l'article 56a OPP2 sont respectées.

Au 31 décembre 2024, les produits dérivés ouverts (swaps sur devises) s'élevaient à CHF -25 239 694.

6.8 ENGAGEMENTS DE CAPITAUX OUVERTS

Au 31 décembre 2025, les engagements de capitaux ouverts s'élevaient à :

Catégorie	Devises étrangères	31.12.2025	
		Valeur en devises étrangères	CHF
Private Equity	USD	58 407 800	CHF 46 301 350
	EUR	36 628 485	CHF 34 092 409
	CHF	2 020 800	CHF 2 020 800
	GBP	4 650 982	CHF 4 961 444
Infrastructures	USD	3 330 740	CHF 2 638 779
	EUR	33 369 290	CHF 31 048 790
Dettes privées	EUR	137 857 876	CHF 128 271 239
Immobilier étranger	EUR	12 797 847	CHF 11 907 885
Hypothèques	CHF	10 000 000	CHF 10 000 000
TOTAL			271 242 696

Au 31 décembre 2024, les engagements de capitaux ouverts se montaient à CHF 278 689 017.

6.9 RÉTROCESSIONS

Un total de CHF 677 317 de rétrocessions a été constaté sur l'exercice 2025 (2024: CHF 526 566).

6.10 EXPLICATIONS DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

	2025	2024
	CHF	CHF
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE	27 823 406	-46 911 832
Intérêts	394 586	3 075 401
Dividendes	6 196 077	5 134 497
Résultat net	21 232 743	-55 121 730
dont Résultat net Opérations de change	26 404 520	-53 485 288
OBLIGATIONS	6 731 985	25 786 909
Obligations suisses	716 369	22 440 948
Intérêts	5 039 844	4 638 737
Résultat net	-4 323 475	17 802 211
Obligations étrangères en CHF	3 396 633	8 473 194
Intérêts	3 890 862	2 539 337
Résultat net	-494 229	5 933 857
Obligations étrangères en MET (hedgées en CHF)	2 618 982	-5 127 232
Intérêts	3 220 732	5 220 590
Résultat net	-601 750	-10 347 822
HYPOTHÈQUES	2 433 593	7 017 278
Résultat net	2 433 593	7 017 278
ACTIONS	246 907 218	259 007 419
Actions en CHF	182 184 715	36 873 543
Dividendes	29 228 205	25 060 165
Résultat net	152 956 510	11 813 378
Actions en MET	64 722 503	222 133 876
Dividendes	12 430 286	14 281 946
Résultat net	52 292 217	207 851 930
PLACEMENTS ALTERNATIFS	160 608 066	138 537 634
Dividendes	10 391 497	5 319 813
Résultat net	150 216 569	133 217 820
INFRASTRUCTURES	13 119 988	42 558 590
Dividendes	6 893 569	7 615 894
Résultat net	6 226 420	34 942 696

	2025	2024
	CHF	CHF
IMMOBILIER	49 437 163	59 399 347
Immobilier suisse	49 008 056	74 482 912
Produits et charges d'exploitation	28 136 263	19 705 986
Réévaluation	20 871 793	46 681 343
Résultat sur ventes (immobilier en direct)	–	6 728 577
Résultat net (immobilier acquis en viager)	–	–459 919
Résultat sur ventes (immobilier acquis en viager)	–	1 826 925
Immobilier étranger	429 107	–15 083 565
Dividendes	4 532 607	4 699 448
Résultat net	–4 103 500	–19 783 013
FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE	–54 822 840	–46 302 535
Frais d'administration interne	–612 025	–639 719
Frais de gestion externe de la fortune	–7 778 188	–8 713 345
Frais TER	–46 432 628	–36 949 471
RÉTROCESSIONS	677 317	526 566
INTÉRÊTS SUR PRESTATIONS DE LIBRE PASSAGE	–2 162 741	–1 368 563
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	450 753 154	438 250 813

6.11 PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2025 est de 6.65%, contre 7.46% durant l'exercice 2024.

6.12 PRÉSENTATION DU TAUX DE TRANSPARENCE DES PLACEMENTS EN MATIÈRE DE FRAIS

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Total des placements	7 555 008 461	6 487 459 715
Placements non transparents (selon détail ci-après)	43 262 122	36 723 552
PLACEMENTS TRANSPARENTS	7 511 746 339	6 450 736 163

Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (placements non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP2):

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	31.12.2025 Quantité / Nominal en ME	31.12.2025 Valeur de marché CHF
KYG0698K1058	BAF Capital	BAF Latam Credit Fund*	13 211	5 774 409
KYG6429T1094	BAF Capital	BAF Latam Trade Finance Fund*	13 501	1 924 774
KYG7857A1094	EFA Invest	EFA DYNMC II USD*	26 391	214 498
LU3132382881	Threestones Capital Fund	TSC EURO Fund V**	36 000	33 496 489
XF0041313069	Future Standard	Ant Mountaingate Capital Fund**	15 000 000	1 851 952
PLACEMENTS NON TRANSPARENTS				43 262 122

* Ces fonds étant en liquidation, plus aucun frais n'est prélevé.

** Le premier boucllement du fonds ayant lieu le 31 décembre 2025, les frais TER ne sont pas encore publiés.

	31.12.2025	31.12.2024
TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS	99.4%	99.4%

Le Conseil de fondation, après analyse de la pondération des placements, s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique de placement, lors de la séance du 17 mars 2026.

6.13 EXPLICATIONS DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

	2025	2024
	CHF	CHF
FRAIS D'ADMINISTRATION INTERNE	-612 025	-639 719
Salaires et charges sociales investissement	-481 475	-511 442
Frais de fonctionnement investissement	-42 198	-38 218
Jetons de présence de la Commission de placement	-88 352	-90 059
FRAIS DE GESTION EXTERNE DE LA FORTUNE	-7 778 188	-8 713 345
Honoraires de gestion de la fortune mobilière	-4 120 464	-3 638 604
Frais de transactions et autres frais bancaires	-1 858 125	-2 876 271
Honoraires de gérance des biens immobiliers	-1 085 229	-1 408 106
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers	-714 370	-767 304
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers acquis en viager	-	-23 061
FRAIS TER	-46 432 628	-36 949 471
FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE	-54 822 840	-46 302 535
PLACEMENTS TRANSPARENTS (NOTE 6.12)	7 511 746 339	6 450 736 163
POURCENTAGE DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE PAR RAPPORT À LA TOTALITÉ DES PLACEMENTS TRANSPARENTS EN MATIÈRE DE FRAIS	0.73%	0.72%

6.14 VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Néant

6.15 EXPLICATIONS DES PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR ET DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs*	53 848 122	46 967 180
Provision pour pertes sur créances employeurs	-180 000	-150 000
CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	53 668 122	46 817 180
Dettes de cotisations des employeurs*	1 069 865	773 513
DETTES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	1 069 865	773 513

*Les créances et dettes de cotisations des employeurs correspondent aux comptes courants de chaque entreprise affiliée à la Fondation. La majorité des cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2026. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier par notre service contentieux et celles encore dues au 31 mars 2026 font l'objet d'une communication à l'ASFIP.

	2025	2024
	CHF	CHF
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 01.01.	37 867 146	18 945 711
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	6 359 207	20 868 514
Utilisation de la réserve de cotisations des employeurs	-11 370 620	-1 947 080
RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS AU 31.12.	32 855 733	37 867 146

6.16 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La Fondation ne détient pas d'actions de sociétés suisses en direct, c'est pourquoi aucun exercice des droits de vote n'est nécessaire.

7

EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 COTISATIONS

	2025	2024
	CHF	CHF
Bonifications d'épargne	438 707 336	385 142 857
Cotisations pour couverture risques invalidité et décès	42 794 395	39 143 898
Cotisations au fonds de garantie	1 860 433	1 698 297
Cotisations pour frais administratifs	6 317 645	6 184 974
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	229 033	243 194
COTISATIONS BRUTES	489 908 841	432 413 219
Soit:		
Cotisations des salariés	190 685 537	164 326 389
Cotisations des employeurs	299 223 304	268 086 831

7.2 COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et rentes à recevoir	42 282	422 674
Prestations du réassureur à recevoir	842 636	492 622
Revenus des placements à recevoir	215 988	618 014
Impôts anticipés à récupérer	10 756 021	9 351 992
Loyers des immeubles à recevoir	2 144 787	1 908 120
Autres actifs transitoires liés aux immeubles	4 817 400	8 102 534
Produits divers à recevoir	172 250	–
Intérêts courus	–	445 028
Charges payées d'avance	411 958	304 487
Immobilisations corporelles	212 755	134 162
Immobilisations incorporelles	201 305	271 020
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	19 817 383	22 050 653

7.3 COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et rentes reçus d'avance	2 154 196	794 334
Capitaux de prévoyance et rentes à payer	1 385 654	18 078
Réserves mathématiques reçues d'avance	–	351 868
Prestations du réassureur reçues d'avance	3 570 732	3 052 726
Prestations à verser au réassureur	575 219	–
Cotisations au fonds de garantie à payer	951 881	943 712
Frais de courtage à payer	2 108 595	2 534 349
Charges diverses à payer	696 001	218 445
Frais de gestion de la fortune à payer	1 741 545	2 186 438
Loyers des immeubles reçus d'avance	–	1 509 959
Autres passifs transitoires liés aux immeubles	7 064 933	7 547 791
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	20 248 754	19 157 699

7.4 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Il s'agit de frais d'administration uniques, qui ont été facturés en 2016 suite à la reprise de la gestion d'un portefeuille de rentiers non liés à un employeur. Ils sont amortis chaque année sur une durée totale de 14 ans.

7.5 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2025	2024
	CHF	CHF
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	–6 403 822	–6 072 174
Salaires et charges sociales	–4 253 228	–3 984 309
Frais de fonctionnement	–1 749 480	–1 651 435
Jetons de présence du Conseil de fondation et des Commissions	–349 039	–365 844
Honoraires de mandats divers	–52 075	–70 587
ORGANE DE RÉVISION ET EXPERT EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE	–172 220	–194 983
Honoraires de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	–83 778	–109 073
Honoraires de l'organe de révision	–88 442	–85 910
AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	–19 400	–29 255
FRAIS D'ADMINISTRATION	–6 595 442	–6 296 412

7.6 FRAIS DE COMMERCIALISATION

	2025	2024
	CHF	CHF
COMMERCIALISATION	–1 306 907	–1 208 701
Salaires et charges sociales	–1 015 731	–1 031 730
Frais de fonctionnement	–272 013	–159 462
Honoraires de mandats divers	–19 164	–17 508
MARKETING ET PUBLICITÉ	–200 906	–259 698
Frais divers de marketing et publicité	–200 906	–259 698
COURTAGE	–4 085 086	–3 808 540
FRAIS DE COMMERCIALISATION	–5 592 900	–5 276 939

8



DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'actualisation de différents règlements est en cours d'approbation auprès de l'Autorité de surveillance.

Toutes les autres demandes ont été adressées.

9

AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES À LA SITUATION
FINANCIÈRE

9.1 MISE EN GAGE D'ACTIFS

Une limite de CHF 200 millions, nantie par une partie des titres en dépôt, est ouverte et répartie pour des cautionnements bancaires, des opérations de couverture de change et des opérations sur options.

9.2 DÉCOUVERT/EXPLICATION DES MESURES PRISES (ART. 44 OPP2)

Néant

9.3 RENONCIATION À L'UTILISATION PAR L'EMPLOYEUR DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS D'EMPLOYEUR

Néant

9.4 LIQUIDATIONS PARTIELLES

Au 31 décembre 2025, cinq entreprises affiliées ont résilié leur convention d'affiliation conduisant la Fondation à une liquidation partielle. Le montant des prestations de libre passage transféré s'élève à CHF 9 294 896 et le montant des fonds libres transféré est de CHF 6 677. Deux rentiers figurent dans les résiliations et entraînent un versement de réserves mathématiques pour un montant de CHF 193 796. Ces résiliations entraînent également le versement d'une part de la provision pour taux de conversion non-actuariel pour un montant de CHF 47 246. Finalement, les cinq résiliations se verront attribuer une part de la réserve de fluctuation de valeur. Les montants seront déterminés dès que les comptes annuels 2025 auront été approuvés puis seront ensuite versés aux entreprises concernées. La communication à ces dernières et à l'ASFIP se fera à la suite de l'approbation des comptes annuels.

9.5 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

Néant

9.6 AUTRES INFORMATIONS

La société Supre Ltd, Cayman Island, créée en 2015 pour les investissements, principalement en Private Equity, effectués aux Etats-Unis, appartenant à 100% à COPRE, sera radiée au 31 mars 2026. Les placements Private Equity ont tous été intégrés dans un fond de fonds auprès de Future Standard en décembre 2025.


La société Supre Real Estate Ltd, Cayman Island, créée en 2016 afin de pouvoir acquérir 50 lots du Margarita Ville Beach Resort, Grand Cayman, appartenant à 100% à COPRE, sera radiée durant l'année 2026 étant donné que l'ensemble des appartements ont été vendus fin 2025.

L'ensemble des biens immobiliers suisses en direct sera transféré au 1^{er} janvier 2026 dans un groupe de placement à investisseur unique, SFP AST Immobilier Suisse COPRE, au sein de la SFP Fondation de placement.

10

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS
À LA DATE DU BILAN

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence significative sur les comptes annuels 2025 n'a été porté à notre connaissance.



RAPPORT
DE L'ORGANE
DE RÉVISION



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de COPRE, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de COPRE (anciennement La Collective de Prévoyance - COPRE) (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1202 Genève
+41 58 792 91 00



engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;



- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Yann Pasche
Expert-réviser agréé

Genève, le 23 avril 2026

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



SIÈGE

Avenue de Champel 4
CH-1206 Genève

—

021 310 12 30

SIÈGE ADMINISTRATIF

Place de la Gare 12
Case postale 420
CH-1001 Lausanne

—

021 310 12 30

copre@copre.ch
www.copre.ch